Rapport d'activités

2019

Grotte a sel

Nouveau circuit des souterrains

Piscine-patinoire "Le Dôme"



Communauté d'agglomération

du Pays de Laon


2


Vivaise
Aulnois-sous-Laon
Crépy
Besny-et-Loizy
Chambry
Samoussy
Cerny-lès-Bucy
Athies-sous-Laon
Bucy-lès-Cerny
Molinchart
Eppes
Cessières-Suzy
Clacy-et-Thierret
LAON
Parfondru
Laniscourt
Bruyères-et-Montbérault
Veslud
Festieux
Mons-en-Laonnois
Chivy-lès-Étouvelles
Vorges
Chérêt
Montchâlons
Vaucelles-et-Beffecourt
Étouvelles
Presles-et-Thierny
Orgeval
Arrancy
Nouvion-le-Vineux
Laval-en-Laonnois
Monthenault
Bièvres
Lierval
Martigny-Courpierre
Chamouille
Colligis-Crandelain
Cerny-en-Laonnois
SOUTIEN AUX COMMERÇANTS, ARTISANS ET CRÉATION D'ENTREPRISES
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
MUSÉE
COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS
TOURISME
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
TRANSPORTS URBAINS
SOLIDARITÉ ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

Les élus communautaires

Le Président

Eric DELHAYE (Laon)

Le Bureau communautaire
Vice-Présidents

Fabrice FERON (Crépy)
➢ en charge des finances, de l'administration générale et des ressources humaines

Maxime KELLER (Presles-et-Thierny)
➢ en charge des transports urbains et des mobilités douces

Sylvie LETOT-DURANDE (Laon)
➢ en charge des politiques d'aménagement du territoire et de l'habitat

Olivier JOSSEAUX (Chambry)
➢ en charge du développement économique, du numérique et de la 3ème révolution industrielle

Yves BRUN (Athies-Sous-Laon)
➢ en charge de la politique de la ville et du développement solidaire

Mathieu FRAISE (Vaucelles-et-Beffecourt)
➢ en charge du développement local et de la solidarité intercommunale

Benoît BUVRY (Festieux)
➢ en charge de l'environnement, de la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement

Franck DEMAZURE (Besny-et-Loizy)
➢ en charge de la piscine-patinoire

Yves ROBIN (Laon)
➢ en charge du tourisme et des équipements culturels

Le Conseil Communautaire

Commune d'Arrancy
- titulaire : Georges HARANT
- suppléant : Jean-Noël PARIS

Commune d'Athies-sous-Laon
- titulaire : Yves BRUN
- titulaire : Jacqueline BALITOUT
- titulaire : Pascal DEROCH

Commune d'Aulnois-sous-Laon
- titulaire : Christophe COULON
- suppléant : Jeanine PIERRET

Commune de Besny-et-Loizy
- titulaire : Franck DEMAZURE
- suppléant : Eric LEGRAS

Commune de Bièvres
- titulaire : Pierre BIEDAL
- suppléant : Patrick GUYOT

Commune de Bruyères-et-Montbérault
- titulaire : Marie-Pierre TOKARSKI
- titulaire : Jean-Marc LHOMME

Commune de Bucy-les-Cerny
- titulaire : Philippe VAN HAMME
- suppléant : Franck NOTTELLET

Commune de Cerny-en-Laonnois
- titulaire : Claude VUAROQUEAUX
- suppléant : Yohan VITU

Commune de Cerny-les-Bucy
- titulaire : Michel MACHAIN
- suppléant : Jean-Pierre POULAIN

Commune de Cessières-Suzy
- titulaire : Pierre BERTELOOT
- suppléant : Philippe PURNELLE

Commune de Chambry
- titulaire : Olivier JOSSEAUX
- suppléant : François BUDA

Commune de Chamouille
- titulaire : Francis LEAUTE
- suppléant : Caroline CARON

Commune de Chérêt
- titulaire : Francis HARANG
- suppléant : Philippe JAUMOTTE

Commune de Chivy-Lès-Etouvelles
- titulaire : Jean-Marie RABOUILLE
- suppléant : Jean-Luc LEBASTARD

Commune de Clacy-et-Thierret
- titulaire : Claude BARAN
- suppléant : Françoise GRANDPIERRE

Commune de Colligis-Crandelain
- titulaire : Serge JUILLIART
- suppléant : Nadia DESMAREST

Commune de Crépy
- titulaire : Fabrice FERON
- titulaire : Patricia MEZZAROBBA

Commune de Eppes
- titulaire : François BOUILLE
- suppléant : Edwige DESACHY

Commune de Etouvelles
- titulaire : Yvan LEMOINE
- suppléant : Didier GUILLOUARD

Commune de Festieux
- titulaire : Benoit BUVRY
- suppléant : Marie-Claude BERNARD

Commune de Laniscourt
- titulaire : Jean Marc WACK
- suppléant : Philippe BLEUET

Commune de Laon
- titulaire : Eric DELHAYE
- titulaire : Sylvie LETOT-DURANDE
- titulaire : Yves ROBIN
- titulaire : Séverine DUPONT
- titulaire : Yves BUFFET
- titulaire : Claudia MATHIEU
- titulaire : Frédéric JOLY
- titulaire : Sophie ETIENNE-CHARLES
- titulaire : Philippe MOZIN
- titulaire : Gaëdic BLANCHARD-DOUCHAIN
- titulaire : Dominique VALISSANT
- titulaire : Delphine VALLIERE
- titulaire : Dominique PIERRE
- titulaire : Anne-Marie SAUVEZ
- titulaire : Frédéric POIDEVIN
- titulaire : Aude DELEBARRE
- titulaire : Marie-Michèle PASCUAL
- titulaire : Jean-Marie QUERE
- titulaire : Hanan LAHYANI
- titulaire : Hubert DAUCHEZ
- titulaire : Eloi GOULLIEUX
- titulaire : Antoine LEFEVRE
- titulaire : Agnès TOURNEUX
- titulaire : Cathy CHATELAIN
- titulaire : Mickaël BEAUFRERE
- titulaire : Béatrice LEBEL
- titulaire : Sébastien WEIL
- titulaire : Marie-Pierre FOURDRAIN-FAY
- titulaire : Philippe CERVI
- titulaire : Fawaz KARIMET
- titulaire : Carole MEULLEMIESTRE
- titulaire : Yan RUDER
- titulaire : Nathalie DUSSART
- titulaire : Nicolas DRAGON

Commune de Laval-en-Laonnois
- titulaire : Gilbert MONCOURTOIS
- suppléant : Jacques DE CUBBER

Commune de Lierval
- titulaire : Jacques LECOMTE
- suppléant : Lucien KOWALSKI

Commune de Martigny-Courpierre
- titulaire : Christian LAMBERT
- suppléant : Emmanuel MARSOLLIER

Commune de Molinchart
- titulaire : Rémi CARLIER
- suppléant : Denis QUESTROY

Commune de Mons-en-Laonnois
- titulaire : Gérard CHARLES
- suppléant : Nathalie DUHANT

Commune de Montchâlons
- titulaire : Louis BOURGEOIS
- suppléant : Clotilde AUBERT

Commune de Monthenault
- titulaire : Pierrette DRUET
- suppléant : Jacques HARANT

Commune de Nouvion-le-Vineux
- titulaire : Philippe PIRE
- suppléant : Yves APPERT

Commune de Orgeval
- titulaire : Benoit TRONEL
- suppléant : Thierry GILBERT

Commune de Parfondru
- titulaire : Jean-Luc LIENARD
- suppléant : Emmanuel BEAUDOUIN

Commune de Presles-et-Thierny
- titulaire : Maxime KELLER
- suppléant : Xavier GRIMAUD

Commune de Samoussy
- titulaire : Harry RIVIERE
- suppléant : Régis RENARD

Commune de Vaucelles-et-Beffecourt
- titulaire : Mathieu FRAISE
- suppléant : Hervé DALONGEVILLE

Commune de Veslud
- titulaire : Gérard LOISEAUX
- suppléant : Philippe DHENIN

Commune de Vivaise
- titulaire : Rémi SIMPHAL
- suppléant : Jocelyne VERON

Commune de Vorges
- titulaire : Philippe MAQUIN
- suppléant : Michel WATHIER

Développement Economique

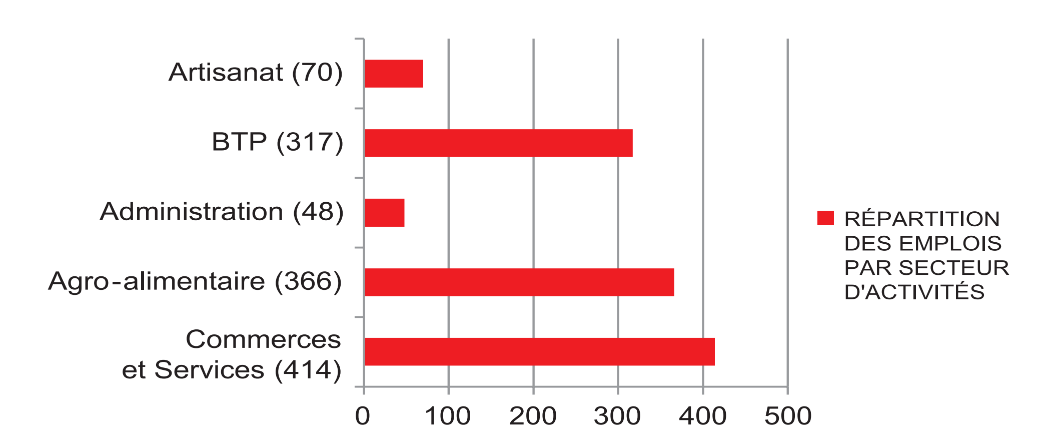
- Parc d'activités intercommunal du Champ du Roy
- Parc d'activités intercommunal Les Minimes
- Parc d'activités intercommunal Voltaire
- L'hôtel d'entreprises Vincent de Gournay
- Pôle du Griffon
- Dispositif d'aide aux commerçants et artisans du territoire
- Dispositif de l'aide à l'immobilier d'entreprises
- Le soutien à la création d'entreprises
- L'ex-base aérienne de Laon-Couvron
- L'ex-base aérienne d'Athies-Samoussy
- Evènements pour les entreprises
- Communication

Le développement économique, l'une des premières compétences mise en œuvre en 1992, se décompose en plusieurs actions :

►Entretien, gestion et commercialisation des ZAC,
►Entretien et gestion de l'Hôtel d'entreprises Vincent de Gournay,
►Gestion de dispositifs d'aides aux entreprises : subventions à destination des commerçants et des artisans et aide à l'immobilier d'entreprises,
►Conseil auprès des créateurs et des investisseurs.

Les zones d'activités sont dédiées aux activités industrielles, artisanales et de services, avec un espace destiné aux activités commerciales, tandis que l'Hôtel d'Entreprises Vincent de Gournay a vocation à favoriser la création d'entreprises, et surtout à pérenniser ces entreprises nouvelles.

Des partenariats ont été initiés depuis quelques années avec l'association AGROSPHERES,NORD FRANCE INVEST et INVEST IN REIMS.
Ces structures ont une démarche de prospection active sur les salons professionnels en France et à l'étranger et transmettent à la Communauté d'Agglomération des appels à projets auxquels elles candidatent.





Parc d'activités intercommunal du Champ du Roy

Idéalement situé au niveau des accès routiers (N2, D1044 et A26 à proximité), ce parc d'activités se partage sur les territoires de LAON et de CHAMBRY.

Les secteurs d'activités industriels, agroalimentaires, artisanaux ou commerciaux se côtoient sur cette zone d'une surface totale de 50 ha, avec une disponibilité immédiate de 5 ha, répartis sur plusieurs secteurs de la ZAC et permettant de répondre à toute demande.

Depuis sa création, ce sont 45 entreprises qui sont venues s'y installer, avec plus de 1.200 emplois environ.

Parc d'activités intercommunal LES MINIMES

Créée en 2004, cette zone de 24 hectares est dédiée aux activités industrielles, de transport et de logistique.

Elle a accueilli dès sa création l'entreprise DESCOURS et CABAUD, spécialisée en produits sidérurgiques et l'Entreprise PAPIN, spécialisée dans le transport de marchandises. Ces deux entreprises emploient un effectif de 100 personnes.

Actuellement, il reste 3,5 hectares de disponibles sur le parc d'activités.

Parc d'activités intercommunal VOLTAIRE

En 2016, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a acquis auprès de la Ville de Laon un ensemble de terrains d'une surface de 68.835 m², sis au Rond-Point Camille Desmoulins en limite de la Zone du Champ du Roy, l'intérêt communautaire en matière de développement économique et la Loi Notre ne permettant pas à la Ville de Laon de commercialiser ces surfaces.

Une surface de 6.600 m² est d'ores et déjà affectée à l'installation d'une station de carburants TOTAL.

Restent environ 50.000 m² commercialisables pour accueillir des activités artisanales ou de services. Un découpage de la zone a été réalisé afin de commercialiser un ensemble de parcelles de 13.000 m² à 3.000 m² environ.

L'hôtel d'entreprises VINCENT DE GOURNAY

Avec sa mise en service en juin 2004, l'Hôtel d'Entreprises Vincent de Gournay est né de la volonté des élus d'aider les créateurs d'entreprises à démarrer leur activité, mais aussi de permettre aux entreprises désireuses de tester le marché local de pouvoir le faire dans de bonnes conditions.

L'objectif premier est de soutenir les jeunes entreprises en favorisant leurs conditions de démarrage et en les consolidant pendant leurs premières années d'existence.

Les tarifs proposés et la souplesse des formalités pour intégrer l'Hôtel d'Entreprises, idéalement situé au niveau des accès routiers, sont les points forts de notre structure qui propose un choix multiple en matière d'équipements, puisque nous disposons de deux types de bâtiments :

►Tertiaire avec une surface de 340 m² de bureaux modulables, pouvant aller de 9 m² à 50 m² (loyer à partir de 53,77 € HT/m²/an),

►Artisanaux avec quatre locatifs de 353 m² et 454 m² (loyer à partir de 20 € HT/m²/an).

11 entreprises occupaient l'Hôtel d'entreprises en 2019, avec une concentration d'emplois de 125 postes.

►Dans le bâtiment tertiaire : GSEK Transport (19 m²), ID Formation (44 m²), BUSINESS LINGUA (25 m²), Société POLE STUDIO (41 m²), Société LIOSE (41 m²), Société HORIZON PRO (36 m²), CECILIA (61 m²),

Soit un taux d'occupation de 80 %

►Dans les bâtiments artisanaux : Société NORDEX (453 m²), Société AXO ENERGIE (453 m²), Société PROSERVIS (354 m²), Société ITP (354 m²)

Soit un taux d'occupation de 100 %





Pôle du GRIFFON

Ce projet découle de la collaboration de deux collectivités, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et la Communauté de Communes du Pays de la Serre, réunies dans le Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon.

Idéalement situé à la croisée de l'A26 et de la N2, au pied de l'échangeur autoroutier et de la voie ferrée Laon-Hirson, sur le territoire des communes de Laon, Chambry et Barenton-Bugny, ce parc d'activités offre également l'opportunité d'un embranchement fer en fonction des besoins des entreprises, ce qui le distingue de l'offre de parcs d'activités concurrents, sur près de 150 ha.

Avec un investissement global de 35 M€, il propose 111 ha viabilisés.

Les travaux

L'aménagement du pôle d'activités du Griffon est prévu en trois tranches, dont deux sont actuellement réalisées.

La commercialisation

La zone d'activités du Griffon peut répondre aux demandes des entreprises selon le type d'activités et la superficie nécessaire.

Ainsi, les entreprises de services et l'artisanat, les activités industrielles et logistiques légères, et les activités industrielles et logistiques lourdes disposent d'espaces à leurs mesures.



L'implantation, en Juin 2010, du Pôle Environnement Recherche du département de l'Aisne donne une première orientation à la vocation de la zone d'activités du Griffon.
Le pôle de recherche départementale, d'environ 24.000 m², rassemble :
►Le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche
►L'INRA (recherche sur la matière organique des sols)
►GES (spécialisé en environnement)
►Sorange (spécialisé en pollution industrielle et érosion)
►Valor'Aisne (traitement des déchets ménagers de l'Aisne)

Près de 200 chercheurs sont installés sur ce site, et travaillent dans 5 domaines d'excellence : le cycle du carbone et de l'azote ; les impacts environnementaux des systèmes de culture ; l'ingénierie environnementale sols, air et eaux ; la valorisation en agriculture des produits organiques ; la maîtrise des procédés d'épuration des eaux. Sur la même parcelle sont également présents la SEDA, la SIMEA, VALOR'AISNE et la Direction Départementale de Protection des Personnes.

En 2011, la Société SODELEG a construit un bâtiment de 12.000 m² sur une parcelle de 45.000 m². En 2012, l'Institut Technique de la Betterave est venu la rejoindre avec la construction d'un bâtiment de 1.800 m², sur une parcelle de 20.000 m².

L'année 2018 a été riche pour la zone du Griffon. Le Cabinet d'Expert Comptable Arnould a construit des bureaux sur 2.450m² de terrain, la société Stand Box a installé sur 2.700m² des containers de stockage. Cette même année, le siège du pôle industries et agroressources (IAR) a déménagé sur la zone. Ce pôle de compétitivité est dédié à la bioéconomie et développe l'innovation industrielle sur les agro-ressources à travers des projets collaboratifs fédérant les industriels, la recherche publique, la formation et le monde agricole.

En septembre 2019, l' Atelier D2i a inauguré son usine agroalimentaire de 3.400m², elle emploie 28 personnes.
Cette entreprise est spécialisée dans la fabrication sur mesure de préparations à base de fruits (compotées, fourrages…). Elle a bénéficié de l'aide à l'immobilier d'entreprises de la CAPL.

Fin 2019, la famille DECOCK a confirmé l'installation de son usine de teillage de lin et a acheté 7,5 hectares pour construire 14.000m² de bâtiments dans un premier temps, avec une création de 25 à 30 emplois.

La participation de la CA du Pays de Laon en 2019 au Syndicat Mixte du Pôle du Griffon a été de 200.000 €.

La dette au 31 décembre 2019 du Syndicat s'élève à 1.704.435 € avec une dernière annuité prévue en 2026.



Dispositif d'aide aux commerçants et artisans du territoire

Par délibération du 23 Février 2012, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a souhaité mettre en place un dispositif destiné à accompagner les commerçants et les artisans de son territoire, dans leurs investissements productifs ou la modernisation de leur point de vente. Le Conseil Régional de Picardie a validé son accord pour le dit dispositif lors de sa commission permanente du 20 avril 2012.

Le dispositif a été modifié par délibération du 27 juin 2018 afin de compléter les actions mises en place par la Région et d'apporter plus de soutien aux entreprises du territoire intercommunal.
Sont concernées, les entreprises immatriculées, soit au Répertoire des Métiers de l'Aisne, soit au Registre du Commerce, et domiciliées sur le territoire (siège social et établissement) depuis plus de 12 mois. Elles doivent avoir moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros.

L'aide consiste en une subvention à hauteur de 25 % des investissements HT avec un investissement minimum de 4.000 € et maximum de 30.000 €, plafonnée à 7.500 € maximum, et soumis aux règles « de minimis » (fréquence d'accord : tous les trois ans). Elle peut concerner :

► Dépenses des artisans liées à :
- Modernisation de l'outil de production
- Investissement en biens d'équipements productifs neufs
- Investissement informatique et bureautique
- Acquisition de véhicule neuf
- Travaux de sécurisation
- Aménagement et agencement de locaux de production
- Travaux accessibilité handicapés

► Dépenses des commerçants (dont la surface de vente est inférieure à 150 m² liées à :
- Aménagement et agencement intérieur de l'espace commercial de vente
- Agencement intérieur
- Travaux d'embellissement (vitrine, enseigne, facade,…)
- Investissement informatique et bureautique
- Acquisition de véhicule neuf (avec point de vente fixe)
- Travaux de sécurisation
- Travaux accessibilité handicapés

En 2019, 20 dossiers ont reçu l'aval du Bureau Communautaire et un montant total de 89.311 € de subventions a été attribué.

Dossiers 2019

COMMUNE	DEMANDEUR	NATURE INVESTISSEMENTS	MONTANT INVESTISSEMENTS HT	SUBVENTION ACCORDEE
ATHIES-SOUS-LAON	HERVE BORDEREAUX	Véhicule	18 574.37 €	4 644 €
ATHIES-SOUS-LAON	ATHIES BATIMENT	Echafaudage	10 454.50 €	2 614 €
LAON	SARL LE BEFORE	Aménagement du bar - Matériel informatique Stores	16 868.22 €	2 926 €
LAON	VIRGINIE JEROME	Porte - Rideau métal-lique - Peintures	5 414.44 €	1 354 €
LAON	SASU JFJB	Matériels - Lave verre - Armoire - Pétrin	5 083.80 €	1 270 €
LAON	SARL LEMERLE EMILE DIDIER	Mobilier - Caves à vins - Travaux	66 030.00 €	7 500 €
CLACY-ET-THIERRET	SASU ENTREPRISE FRANCOIS AURELIEN	Véhicule	18 662.00 €	4 447 €
LAON	SARL HABITAT RENOV	Véhicule	19 229.00 €	4 807 €
LAON	SOCIETE LE PECHE MIGNON	Alarme - Vaisselle - Rénovation façade	11 396.00 €	2 849 €
MONS-EN-LAONNOIS	SOCIETE MCP	Mini Pelle - Remorque	34 700.00 €	4 500 €
ETOUVELLES	SOCIETE CHRISTO'PEINTURE	Véhicule	34 809.63 €	7 500 €
ATHIES-SOUS-LAON	SARL ELTB MAGNIANT	Mini Pelle	43 500 €	7 500 €
CREPY	SARL FD PRO	Valise PL Porte et travaux	9 007.87 €	2 252 €
LAON	SARL SOFIDA	Véhicule et nacelle	36 641.42 €	7 500 €
LAON	AISNE ECHAPPEMENT	Véhicule et nacelle	4 131.10 €	1 033 €
BRUYERES-ET-MONTBERAULT	Dominique VELLEINE	Véhicule	20 555.76 €	5 041 €
LAON	VIVAGO	Caisse enregistreuse	11 000.00 €	2 750 €
ATHIES-SOUS-LAON	ADERA	Véhicule et matériels	16 463.61 €	4 123 €
LAVAL-EN-LAONNOIS	MONCOURTOIS DAVID	Camion benne	23 641.63 €	5 910 €
LAON	SARL MYLI	travaux	37 951.76 €	7 500 €

Dispositif de l'aide à l'immobilier d'entreprises

Afin d'améliorer l'attractivité de notre territoire et favoriser le développement de nos entreprises, les élus de la Communauté d'Agglomération ont souhaité engager une politique incitative sous forme d'aides aux investissements immobiliers.

Ce dispositif s'adresse aux entreprises qui ont un projet immobilier de 200.000 euros minimum. La Communauté d'Agglomération accompagne ces projets d'investissements par une aide financière à hauteur de 10 % des investissements HT avec un maximum de 200.000 euros de subvention (à condition que le règlement de minimis de 200.000 euros d'aides sur trois ans soit respecté).

La mise en place de l'aide à l'immobilier d'entreprise est effective depuis le 1er juillet 2016, il n'y a pas eu de nouveaux dossiers de demande d'aide en 2019.

Les investissements éligibles
► Achat d'actifs : terrains ou bâtiments
► Création d'établissement
► Extension d'établissement
► Diversification ou changement de fabrication d'un établissement

Bénéficiaires

Les entreprises du territoire de la Communauté d'Agglomération inscrites au Registre des Métiers ou au Registre du Commerce et qui exercent l'une de ces activités : industrielle, artisanale, tertiaire ou de services, BTP, Maison de Santé (MSP conforme au cahier des charges national de la CNAMTS et approuvé par l'ARS).





Le soutien à la création d'entreprises

Depuis 1999, AISNE INITIATIVE a intensifié ses actions avec la mise en place de Plates-Formes d'Initiative Locale sur les territoires, et notamment celui de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, qui a bien sûr adhéré au dispositif afin de continuer et d'élargir son action en faveur des créateurs d'entreprises.

Après étude de leur projet, un prêt d'honneur et un parrainage peuvent être proposés au créateur, le prêt ne pouvant excéder le montant du prêt bancaire contracté.

En 2019, 8 dossiers de création ou reprise d'entreprises ont été examinés et acceptés pour un montant de 55.500 € de prêts d'honneur. Ils ont induit la création de 55 emplois.

La répartition des prêts d'honneur par secteur d'activités représente :

► Commerce : 50 %
► Artisanat : 37 %
► Services : 13 %

ENTREPRISE	ACTIVITE	COMMUNE
SIMPLI SERVICES	SERVICE A DOMICILE	LAON
BRASSERIE DE LA MONTAGNE COURONNEE	FABRICATION DE BIERES	LAON
INDUSTRIEL VINTAGE	MAGASIN DE DECORATION	LAON
L'ENGRAIN	EPICERIE VRAC	LAON
MOBALPA	VENTE DE CUISINE	LAON
BOUTIQUE MONSIEUR	MAGASIN DE VETEMENTS	LAON
S2E	ELECTRICITE/CLIMATISATION	LAON
BOUCHERIE LAFOREST	BOUCHERIE	LAON

L'ex base aérienne de Laon-Couvron

Le projet, porté par MotorSportVision (MSV) et dont le PDG est l'ancien pilote Jonathan Palmer, a pour ambition de transformer l'ancien aérodrome militaire en un centre majeur de conduite sportive. Le site aura pour vocation d'accueillir des clients qui viendront non seulement de France mais également de tout le nord de l'Europe. Pour cela MSV compte s'appuyer sur 4 activités majeures :

►Les évènements d'entreprise
►Les journées de roulage open – conduite récréative pour les propriétaires de voitures ou de motos sportives
►Promotions et lancements de produits par les constructeurs de véhicules de haute performance
►Quatre courses de sport mécanique par an

Concernant la mise en place du projet, le circuit sera construit en utilisant les pistes existantes de l'aérodrome. Les bâtiments existants seront eux aussi réutilisés pour les besoins du site.

L'ampleur de ce projet associe de nombreux acteurs publics (Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, Communauté de Communes du Pays de la Serre, Etat, Département,…) qui travaillent à la réussite de cette reconversion de l'ancien site militaire de Laon-Couvron afin de redynamiser notre territoire.

Au cours de l'année 2018, les différents acteurs ont continué leurs études et leurs démarches administratives afin de consolider le projet et de prévoir les futurs travaux qui seront nécessaires pour transformer le site.

C'est donc dans cette continuité que les différents Permis d'Aménager ont été déposés début février 2018 par MSV pour les 4 communes dont le site fait partie, à savoir CREPY, VIVAISE, CHERY-LES-POUILLY et COUVRON-ET-AUMENCOURT. Ceux-ci portaient sur les aménagements prévus par MSV, ainsi que sur le merlon paysager antibruit que la Collectivité s'est engagée à mettre en place sur le site pour préserver la qualité de vie des habitants.

Cet ancien site militaire ayant été fortement impacté par les 2 guerres, les risques de trouver des engins pyrotechniques dans le sol n'étaient pas négligeables. Afin de supprimer ce risque en prévision des travaux de mise en place du merlon, une dépollution pyrotechnique a donc été faite en 2019 sur 50 cm de profondeur. Cette dépollution consiste en phase préliminaire à la détection des anomalies magnétiques présentes en profondeur et qui sont le signe de la présence d'objets ferromagnétiques.

L'ensemble des données acquises est ensuite traité afin d'isoler les éléments susceptibles d'être des engins pyrotechniques. Leur position et leur profondeur étant connue, il ne reste plus qu'à faire une investigation afin de mettre à jour l'anomalie, l'identifier et la traiter selon sa nature. Au final, 1492 anomalies ont été découvertes. 1491 d'entre elles étaient sans danger (objets métalliques divers et éclats de bombes) mais une bombe de 50 kg a été mise à jour.

L'ex base aérienne d'Athies-Samoussy

Le transfert de l'ancien site militaire d'ATHIES/SAMOUSSY à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon s'est concrétisé avec la signature de l'acte de vente le 29 juin 2018 en la Préfecture de l'Aisne

Le calendrier établi prévoit la vente de 100 hectares à la Société DHAMMA ENERGY pour la création de 5 parcs photovoltaïques et le reste du site sera acquis par les agriculteurs déjà exploitants des parcelles agricoles du site.

La société HOUDRY a été missionnée afin



de réaliser un découpage parcellaire du site, et de définir les différentes servitudes et moyens d'accès pour la future cohabitation des acquéreurs du site, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, partie prenante du projet.

C'est une reconversion intelligente d'un site abandonné et utilisé comme décharge, dans le respect de l'environnement grâce à la mise en place d'un projet en phase avec les nouvelles technologies écologiques et la pérennisation de l'utilisation de l'espace agricole.

Le 11 juin 2019, une surface de 96 ha 95 a 45 ca a été vendue à la Société TERRA DHAMMA, pour la création des cinq parcs photovoltaïques prévus.

En décembre 2019 ont commencé les premières ventes à destination des agriculteurs : 25 ha 39 à 76 ca à Monsieur NOLLE pour l'acquisition des bois et 4 ha 65 à 91 ca à Monsieur et Madame Ludovic POINTEAU.



Evènements pour les entreprises



En partenariat avec Valor'Aisne, le service développement économique de la communauté d'agglomération a organisé en septembre 2019 à la MAL, une soirée dédiée aux dirigeants d'entreprises.
Cette année, la soirée avait pour thème « la démarche EIT ». L'Écologie industrielle et territoriale (EIT) stimule les échanges de ressources (énergie, matières, co-produits...) entre entreprises.

Ces moments d'échanges ont pour objectif de renforcer la prise de contacts entre les élus et les entrepreneurs, faciliter le partage d'informations et réfléchir aux solutions concrètes que l'on peut mettre en œuvre, pour renforcer l'attractivité économique de notre territoire et les opportunités de développement qui y sont liées.



Communication

Divers documents de promotion ont été réalisés afin de faire connaître notre territoire, ses zones d'activités, ainsi que les aides mobilisables pour les entreprises.

Ces documents sont les suivants :

- une pochette développement économique

- 3 fiches décrivant les zones d'activités suivantes : zones d'activités Voltaire, les Minimes et le Griffon.

- 2 plaquettes, une pour le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises et l'autre pour le dispositif d'aide aux artisans-commerçants.

Salon SIMI

Le Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) s'est tenu à Paris, au Palais des Congrès, du 11 au 13 décembre 2019. Le SIMI est un rendez-vous d'affaires important entre professionnels, où se nouent, se développent et se créent les contacts favorisant le développement de l'investissement immobilier.

Le stand de la CAPL était situé dans le pavillon de la Région Hauts de France avec d'autres agglomérations. L'équipe du service



développement économique a fait la promotion des locaux disponibles, de l'hôtel d'entreprises et des zones d'activités.

Ce salon est une belle vitrine pour se faire connaître, vanter les atouts de notre territoire et rencontrer des investisseurs. De nombreux rendez-vous ont eu lieu pendant et après le salon.

Citoyenneté et vie sociale

- ► La politique de la ville
- ► Le chantier d’insertion « mise en valeur du patrimoine rural »
- ► Le Plan Local pour L’Insertion et l’Emploi
- ► La Maison de l’Emploi et de la Formation du Grand Laonnois



C'est quoi la politique de la ville ?

La politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à restaurer l'égalité républicaine. L'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers dits Politique de la ville est formalisée par un cadre : Le contrat de Ville.

Le contrat de ville repose sur 3 piliers d'intervention :

►Le développement économique et l'emploi,
►La cohésion sociale,
►Le cadre de vie et le renouvellement urbain (Citoyenneté et valeurs de la République)

Le contrat de ville de Laon a été conclu par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, qui exerce la compétence Politique de la Ville depuis 2007. Il a été signé le 26 juin 2015 avec un certain nombre de partenaires en faveur des quartiers prioritaires du territoire :

►L'Etat,
►Le Conseil Régional des Hauts- de-France,
►Le Conseil Départemental de l'Aisne,
►La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon,
►La Ville de Laon,
►L'Education Nationale,
►L'Agence Régionale de Santé,
►Pôle Emploi,
►La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne,
►L'OPH de Laon,
►L'OPH de l'Aisne,
►Clésence.

Les quartiers prioritaires se situent sur la ville de Laon, à savoir les quartiers Champagne-Moulin Roux et Montreuil. Le quartier Ile-de-France, classé en priorité 3 dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, est désormais référencé en quartier de veille. Ce dernier ne peut donc plus bénéficier de crédits spécifiques à la Politique de la Ville.

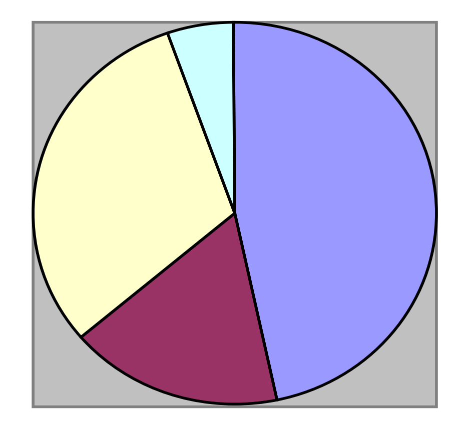
Le contrat de ville de Laon a été défini pour les 5 années de contractualisation mais s'adapte annuellement aux directives de l'Etat, ajustant ses priorités en fonction du contexte national et local. Ce contrat s'articule autour d'un appel à projets lancé tous les ans mais également par un travail de proximité auprès des associations qu'elles soient subventionnées par le contrat ou non. Un avenant a été signé en 2019 pour prolonger le contrat d'un an.

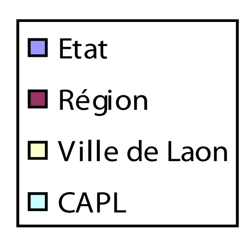
L'APPEL À PROJETS 2019

33 dossiers ont été déposés au titre de la programmation 2019 :
►1 action sur le pilier Cadre de vie et renouvellement urbain,
►10 actions sur le pilier Emploi et Développement économique,
►20 actions sur le pilier Cohésion sociale
►2 actions sur le pilier Citoyenneté/Valeurs de la République

Le comité de pilotage, composé de l'ensemble des partenaires et financeurs du contrat, s'est réuni le 2 mai 2019 afin de statuer sur les demandes. Pour l'année 2019, 23 dossiers ont été financés grâce au soutien financier de :

►L'Etat : 120.620 €
►La Région : 44.103 €
►La Ville de Laon : 80.696 €
►La CAPL : 13.500€
►Et les bailleurs sociaux.





Le chantier d'insertion « mise en valeur du patrimoine rural »

Le chantier d'insertion « Mise en valeur du patrimoine rural » s'inscrit dans le cadre de la compétence « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi » de la C.A.P.L.

A quoi sert le chantier ?

Ce chantier s'appuie sur des travaux d'entretien du petit patrimoine délaissé ou la mise en valeur de sites remarquables d'intérêt communautaire (maçonnerie, placoplâtre, peinture, menuiserie…) sur les 38 communes de la CAPL, afin d'offrir une activité salariée à des personnes en recherche d'emploi et une qualification dans les conditions réelles de travail.

► Une étape professionnelle pour des personnes en parcours d'insertion

L'action permet d'offrir une étape professionnelle à des personnes en parcours d'insertion vers l'emploi pérenne et/ou la formation qualifiante.
Le chantier est avant tout un moyen de remettre en situation de travail des personnes qui se situent en marge du marché de l'emploi. Il permet à ces personnes de répondre à une commande précise dans des délais fixés, de respecter des consignes de sécurité, des ordres d'un supérieur, d'organiser leurs journées de travail (manger hors du foyer, prévoir la garde des enfants, envisager le transport à partir d'un lieu et d'un RDV donné) et de travailler sur les savoirs être nécessaires au travail sur le chantier. Le chantier se cale au maximum sur un mode de fonctionnement proche des conditions du privé, que ce soit en termes de qualité de la prestation ou en termes de délai.
Le chantier permet une découverte des différents métiers du bâtiment. Les travaux proposés sont variés : maçonnerie, Placoplatre, peinture, menuiserie, carrelage.
Grâce au réseau d'entreprises développé, des périodes d'immersion sont également proposées aux salariés pour leur permettre de confirmer un projet professionnel ou tester leur compétence en milieu réel.

► Un accompagnement vers la formation ou l'entreprise

Le chantier permet aussi d'offrir une étape d'insertion à des personnes en recherche d'emploi ou souhaitant obtenir

une qualification. Un panel d'actions est donc proposé aux bénéficiaires pendant leur étape sur le chantier : ateliers de redynamisation, de mobilisation, aides financières à la formation, à l'emploi, à la mobilité (en complémentarité avec les aides de droit commun) et surtout possibilité d'un accompagnement renforcé avec un conseiller référent du PLIE. Des ateliers complémentaires sont également proposés par Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi et de la Formation. La formation des bénéficiaires du chantier est donc très encouragée par la collectivité. Le travail sur le chantier est organisé de manière à permettre en priorité l'accès à la formation et au stage en entreprise, ainsi qu'à toute action d'accompagnement.

► Une action au service de la valorisation du patrimoine intercommunal

Par son action, le chantier permet d'apporter une solidarité aux communes de la CAPL, et de valoriser voire requalifier des espaces ou monuments délaissés.
Le chantier contribue donc par ses interventions à l'entretien du patrimoine des communes, et à son développement touristique voire économique.

Les réalisations 2019

En 2019, le chantier est intervenu dans 12 communes et deux bâtiments de la CAPL





Avant
Commune de Chérêt

Après
Commune de Chérêt

Avant
Commune de Bièvres

Après
Commune de Bièvres

LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LES SALARIÉS

25 personnes ont été accueillies sur le chantier en 2019 ; 14 personnes au total ont quitté le chantier :
►1 personne pour une entrée en formation qualifiante,
►3 personnes pour un CDD de plus de 6 mois,
►1 personne a pris un congé maternité,
►1 départ en retraite.

Plusieurs salariés ont pu suivre des formations proposées par l'Inter Réseaux pour l'Insertion par l'Activité Economique, dont :
►1 formation qualifiante « CACES 1, 2, 4, 9 R372 + AIPR » au centre DP Formation de St-Quentin pour 105 h en centre.
►1 formation qualifiante « Employé commercial en magasin » pour 280 h en centre et 35 h en entreprise.
►1 formation qualifiante « Assistante de vie aux familles » pour 200 h en centre et 105 h en entreprise.
►1 formation « Projection par les compétences » à l'INFREP de Laon, pour 42 h en centre.
►1 formation « Techniques de base au service des métiers de la voirie » au centre DP Formation de St-Quentin pour 42 h en centre.

Des actions ou formations collectives ont également été proposées telles qu'une information collective sur la santé, un bilan de santé, une remise à niveau, l'apprentissage du Français (FLE) ou des ateliers mobilité à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Laon.

Un salarié à effectué 16 h dans le cadre d'une clause d'insertion avec la société EIFFAGE.

Au cours de l'année, cinq personnes se sont inscrites à l'auto-école, deux salariés ont obtenu leurs codes de la route et leurs permis de conduire.

Deux périodes d'immersion ont été réalisées en 2019 dans les entreprises NOZ et DECOCK JEAN SOC.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon est maître d'ouvrage du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Cette action consiste en l'accompagnement personnalisé renforcé de demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi.
L'objectif est d'aider les personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, à définir un projet professionnel, à construire le parcours le plus adapté pour un retour à l'emploi ou à la formation, initier toutes démarches nécessaires à l'insertion professionnelle comme des immersions en entreprise, des informations métiers, des actions collectives…
Cela se caractérise par un suivi régulier et de proximité. L'accompagnement s'adresse à tout demandeur d'emploi issu du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

En 2019, une conseillère temps plein et un animateur d'étapes à temps partiel ont accompagné les bénéficiaires de cette action afin de permettre le suivi des personnes, mettre en place des actions collectives ou individuelles de remobilisation nécessaires à l'évolution de leur parcours, ainsi que des aides financières individuelles.

Le public

78 personnes ont été orientées vers cet accompagnement en 2019 par les référents insertion du Conseil Départemental de l'Aisne, les conseillers de Pôle Emploi et les conseillers de la MEF de Laon.

Les participants sont invités par courrier à se présenter à la MEF de Laon pour une information collective de présentation de l'action.

Les personnes intéressées sont ensuite convoquées pour un rendez-vous individuel pour un entretien d'intégration dans le dispositif.

Après validation en comité d'intégration, ce sont 78 personnes qui sont entrées dans le dispositif en 2019 pour un accompagnement renforcé. Tous les participants, 24 hommes et 54 femmes, étaient résidents de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Les étapes de parcours

L'insertion socio professionnelle et l'accès à l'emploi des participants du PLIE ne peuvent se faire qu'à l'issue de l'accompagnement renforcé mis en place par les référents et grâce à une participation active aux étapes développées et mise en place dans le cadre du PLIE.

En 2019, il a y eu 428 participants en étapes :
►Etape Accompagnement à l'Emploi : 168 personnes (78 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé, 58 personnes ont assisté à une permanence d'accueil collective d'information et d'orientation et 32 personnes ont effectué une période de mise en situation en milieu professionnel)

►Etape accompagnement à la formation : 3 personnes ont participé au programme Dynamique vers l'emploi et 2 personnes ont obtenu une habilitation électrique.

►Etape Emploi : 125 personnes soit 30 % du public ont occupé un emploi. Dont 2 CDI et 26 CDD ou missions intérimaires.

►Etape formations pré-qualifiante et qualifiante diplômante : 1 personne a bénéficié de la formation Agent de propreté et d'hygiène, 1 personne a obtenu les Caces 1-2-4-9, 1 personne a décroché les Caces 1-3-5, 1 personne a participé à la formation CLEA, 1 personne a participé à une formation en vue d'obtenir un Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, 1 personne a suivi la formation Aide à la personne Adhap Services, 1 personne a assisté à la formation SSIAP 1 et une personne a occupé une formation Vente ECM.

►Etape insertion : le PLIE dispose de places réservées sur les chantiers d'insertion de son territoire :

- Chantier Divers Services de la Régie de quartier : 5 places
- Chantier La Recyclerie des Restos du Cœur : 4 places
- Chantier Bâtiments municipaux de l'association Travaux Express Dépannage (TED) : 4 places
- Chantier OPH de TED : 3 places

Les chantiers d'insertion représentent une étape incontournable pour une majeure partie du public puisque ce sont 57 personnes soit 13 % du public qui ont bénéficié d'un CDDI.

►Etape mobilisation : ces étapes sont exclusivement financées par le PLIE, 57 personnes ont participé aux différents ateliers.

►Etape remise à niveau : 8 personnes ont bénéficié d'une remise à niveau.

►Les clauses d'insertion : ce dispositif mis en place en 2018 a été reconduit pour l'année 2019. Il permet de favoriser le rapprochement entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans le but de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelles.
Un partenariat a été conclu avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, qui dispose d'une parfaite connaissance du secteur entreprise et des partenaires en matière d'insertion pour assurer le suivi de ces clauses d'insertion. La Maison pour l'Emploi et la Formation a mis à disposition un chargé de mission clauses d'insertion à temps plein afin d'encadrer cette mesure.

Les aides financières

Ces aides ont été octroyées pour permettre aux participants de se déplacer pour des entretiens d'embauche, ou pour se rendre au travail ou en formation avant le premier salaire. Elles ont été octroyées afin de financer de courtes actions de formation (qui n'étaient pas prises en charge par le droit commun) ou pour des leçons de conduite après obtention du code de la route.

Pour l'année 2019, 7 personnes ont bénéficié d'une aide financière par la prise en charge des leçons de conduite après obtention du code de la route.

Les actions de mobilisation vers l'emploi

En parallèle de l'accompagnement et de la recherche d'emploi, des mini projets ont été organisés par les référents avec les participants du PLIE.

►Les étapes de mobilisation vers l'emploi :
50 participants se sont retrouvés sur les différents ateliers.

❋ *Techniques de recherche d'emploi*

Soutien individuel autour de la construction et de la rédaction du CV, de la technique de la lettre de motivation et la préparation de l'entretien à l'entrée en formation ou à l'entretien d'embauche. Les frappes de CV, les corrections et les relectures des lettres de motivation ont été réalisées lors des temps alloués à l'administratif.
28 soutiens individuels de techniques de recherches d'emploi ont été réalisés.

❋ *Internet*

Apprentissage et renforcement des bases en informatique pour permettre la création des espaces personnels sur le site de Pôle Emploi, rechercher des offres d'emploi et assurer la mise en relation, faire des télés candidatures, s'inscrire dans les agences d'intérim, utilisation des moteurs de recherches pour accéder à des informations liées à la recherche d'emploi.

A l'issue de cet atelier, 90 % des participants sont devenus autonomes en termes d'utilisation d'internet.
33 ateliers ont été animés pour 28 participants. (6 hommes et 22 femmes)

❋ *Code de la route*

L'atelier initiation code de la route a pour objectif de valider la capacité des participants à s'engager dans la démarche permis. 31 ateliers ont été animés et 29 participants sont passés sur cet atelier. 31 ateliers ont été animés et 34 participants sont passés sur cet atelier.



TED
CHANTIER OPH AISNE

Les clauses sociales

Une clause sociale a pour objectif de favoriser le développement durable à travers l'emploi de personnes en difficultés par le biais des entreprises attributaires de marchés. 31 marchés ont été lancés en 2019 et 41 personnes ont intégré la clause d'insertion pour un total de 10 228.79 heures.

Les sorties

Au 31 décembre 2019, 63 participants sont en sorties positives validées, 6 personnes pour un CDI ou un CDD de plus de 6 mois, 13 personnes en CDD de moins de 6 mois, 21 personnes en contrat aidé, 11 personnes en formations et 12 personnes ont réalisé des immersions en entreprises.
Ce qui représente 80,52 % de sorties positives validées.

Participation financière de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

La participation totale annuelle de la Communauté d'Agglomération est de 109.310 € dont 41.785 € sont issus de la participation de la Ville de Laon au PLIE.

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Grand Laonnois

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon participe annuellement au fonctionnement de la Maison de l'Emploi et de la Formation à hauteur de 73.025 €.

►En 2019, 2.402 jeunes et 217 adultes ont été accompagnés par la Maison de l'Emploi et de la Formation.
►682 jeunes de l'agglomération de Laon ont connu une situation en emploi ou de formation au cours de l'année 2019.

► L'équipe de la MEF :
La Maison pour l'Emploi et la Formation est composée de 3 services :

Le service Mission Locale

En 2019, 476 jeunes ont été accueillis et 1.396 jeunes (dont 40,3 % de filles) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ont été suivis par la Mission Locale.



❋ *Les dispositifs en faveur de l'Emploi*

La Mission locale propose trois dispositifs en faveur de l'emploi :
►Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) :
Pour l'année 2019, le montant total de l'allocation versée est 69.200 €.

►L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) :
L'IEJ est un accompagnement personnalisé pour proposer une solution d'emploi, de formation ou d'apprentissage dans les 4 mois par un repérage précoce et des opportunités d'insertion professionnelle.

►La Garantie Jeunes :
La garantie jeunes est un accompagnement personnalisé pour les jeunes en grande précarité financière avec pour objectif de proposer une solution d'intégration dans l'emploi en multipliant les périodes de travail ou de formation.
En 2019, la somme de 872.285 € a été versée directement aux jeunes bénéficiaires.



Le Service entreprise

En 2019, le service entreprise de la MEF a contacté 821 entreprises et prospecté 627 entreprises.

Le Service MEF

217 adultes ont été accueillis en 2019.

►78 adultes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé,
►293 personnes ont suivi les différents parcours,
►7 personnes sont en sortie positive,
►205 personnes sont en sortie autre.

Développement Local

- Urbanisme
- SCOT
- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Transport piscine
- Fonds de concours
- Programmation CDDL du Conseil Départemental de l'Aisne
- L'Assainissement Non Collectif

Urbanisme

Le service accompagne les communes dans l'élaboration ou la modification de leurs documents d'urbanisme : carte communale, Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de veiller au respect des orientations et objectifs définis dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé en 2019.

En tant que service instructeur des demandes d'autorisations d'urbanisme, il veille également à la rédaction de certaines pièces des PLU (document définissant les règles en matière de droit des sols) notamment le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation afin de permettre leur bonne compréhension et application par les pétitionnaires.

En 2019, les communes suivantes ont été concernées : Chamouille, Chambry.

De plus, en tant que personne publique associée, l'avis de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon est aussi sollicité sur les projets de PLU, au stade arrêt de projet, avant le lancement de l'enquête publique, que ce soit pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon mais également des communes limitrophes de notre territoire. Ainsi, en 2019, elle a participé à la réunion des personnes publiques associées qui s'est tenue pour le PLU de Chambry. Mais le Conseil communautaire n'a pas rendu d'avis sur des PLU en 2019 au vu de leur avancement.

SCOT

En 2013, la CA du Pays de Laon a décidé de s'engager dans la réalisation d'un SCOT. Son élaboration a démarré début 2014.

Début 2018, après quatre années de travail en partenariat avec les élus, les personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires…), la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers), les habitants, les associations…, l'ensemble des documents composant le SCOT a été réalisé, à savoir :

►Le rapport de présentation dans lequel on retrouve notamment le diagnostic stratégique du territoire, l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale (mesures des incidences du projet de SCOT sur l'environnement).

►le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), projet politique du SCOT.

►Le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), document prescriptif et réglementaire du SCOT permettant de mettre en œuvre le PADD.

Le projet de SCOT achevé a ensuite été arrêté lors du conseil communautaire du 29 mars 2018. C'est également lors de ce conseil que le bilan de la concertation a été tiré. Ce dernier fait état de toutes les actions de communication réalisées pendant l'élaboration du SCOT.

Puis, le projet de SCOT arrêté a été soumis pour avis aux personnes publiques associées, à la CDPENAF et aux 38 communes membres de la CAPL. L'Etat, l'autorité environnementale (DREAL), la CDPENAF, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, les Communautés de Communes du Pays de la Serre, du Chemin des Dames, du Val de l'Aisne et le Syndicat Mixte du Pays Chaunois ont rendu un avis favorable avec ou sans remarques, recommandations ou réserves. Concernant les communes, 11 sur 38 ont rendu un avis. Aucun avis défavorable n'a été émis.

Le projet de SCOT arrêté a également été transmis pour avis aux membres du conseil de développement de la CAPL. Le conseil de développement a émis un avis favorable le 20/11/2018.

Enfin, conformément à l'article L143-22 du code de l'urbanisme, le projet de SCOT arrêté a été soumis à enquête publique du 17 septembre au 24 octobre 2018 inclus. L'enquête publique a seulement donné lieu à deux observations écrites et une observation orale. Le commissaire enquêteur a ensuite remis son rapport et ses conclusions motivées dans lesquelles il a émis un avis favorable assorti des réserves suivantes :

➢L'engagement de la diffusion aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, après l'approbation du SCOT, d'un encart dans le bulletin intercommunal « Territoire Laonnois », expliquant l'évolution du dossier, depuis le lancement de cette procédure et de la publication en avril 2016 d'un bulletin spécial SCOT, jusqu'aux adaptations apportées au projet suite aux recommandations émises par les personnes publiques associées et les participants à l'enquête publique.

➢La réalisation d'un plan de synthèse, à l'échelle 1/50 000, format A0, qui sera annexé au Document d'Orientations et d'Objectifs. Ce plan de synthèse reprendra les contraintes et orientations du SCOT sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, afin de donner à chaque commune une vision des contraintes qui seront à incorporer dans leur document d'urbanisme.

Fin 2018, le projet de SCOT arrêté a donc ensuite été modifié pour prendre en compte, dans la mesure du possible, les remarques des personnes consultées et lever les réserves du commissaire enquêteur, en vue de son approbation en 2019.

Le SCOT a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 7 mars 2019. Et il est exécutoire depuis le 25 mai 2019.

Le dossier de SCOT est consultable au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et sur son site internet (www.ca-paysdelaon.fr, onglet urbanisme).

Comme prévu, un spécial « Territoire Laonnois », bulletin intercommunal, a été rédigé et diffusé aux habitants fin octobre 2019. Et un plan de synthèse a été établi et annexé au DOO.













Carte de synthèse du SCoT de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

SCoT 2038

Eléménts de contexte

- Limites communales
- Autoroute
- Route à Grande Circulation
- Route de desserte
- Echangeur autoroutier sur l'A26
- Voie ferrée
- Gare / Halte ferroviaire
- Cours d'eau
- Surface en eau

1. Les orientations générales de l'organisation de l'espace

Organiser le territoire autour de l'armature urbaine future

- Réaffirmer le rôle stratégique du pôle urbain départemental de Laon
- Conforter les pôles secondaires
- Affirmer le développement du pôle rural économique de Chamouille
- Intégrer les villages à la dynamique de développement

Améliorer l'accessibilité et la desserte routière

- Projets d'amélioration de desserte routière

2. Les grands équilibres de l'urbanisation

Hiérarchiser les localisations et vocations des zones d'activités économiques

- Niveau 1 : ZAE dédiées à des projets économiques de rayonnement régional/départemental
- Niveau 2 : ZAE dédiées à l'économie locale
- Niveau 3 : ZAE dédiées aux activités tertiaires, aux équipements de loisirs et de services à la personne et aux équipements publics
- Zones d'activités à enjeux spécifiques
- Site dédié au stockage et au démontage des véhicules motorisés (Clacy-et-Thierret)

Définir les localisations préférentielles pour les commerces d'importance (+ de 300 m^2)

- Zones commerciales de périphérie
- Principales centralités urbaines et cœurs de village

Développer l'activité touristique (hébergements de grande capacité et équipements de loisirs d'envergure)

- 1 Laon : le pôle urbain départemental
- 2 Chamouille : le pôle économique à fortes spécificités touristiques
- 3 Crépy / Vivaise : l'ancien site militaire de Laon / Couvron

3. Les grands équilibres entre espaces urbains, agricoles et naturels et assurer la préservation des ressources, la prévention des risques, des pollutions et des nuisances

Objectifs de mise en oeuvre de la trame verte et bleue

- Veiller à la préservation des espaces naturels identifiés en réservoir de biodiversité.
- Prendre en compte les objectifs de préservation des espaces boisés et des milieux ouverts de types prairies, pelouses ...
- Prendre en compte le rôle des espaces verts urbains dans la trame écologique et développer ces espaces au profit de la biodiversité, de la qualité du cadre de vie, des paysages et de la gestion des eaux pluviales.
- Veiller à la prise en compte et la préservation des zones humides avérées sur le territoire (se reporter à la carte du recensement informatif des zones humides avérées et probables sur le territoire).
- Limiter la consommation de terres agricoles au profit du développement de l'urbanisation pour préserver les ressources naturelles essentielles à l'activité.
- Favoriser la densification des zones bâties et limiter les extensions urbaines sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers.
- Préserver les cours d'eau, leurs fonctionnalités et leurs abords
- Prendre en compte les corridors écologiques dans les documents locaux d'urbanisme et dans tout projet d'aménagement
- Veiller au maintien des espaces propices aux espèces faunistiques et floristiques calcicoles
- Prendre en compte les besoins de déplacements des espèces lors de la réalisation de travaux d'entretien ou d'aménagements sur les infrastructures de transports ou le long des cours d'eau
- Préserver des espaces de transition entre les zones urbaines (coupures d'urbanisation)

Préserver les zones humides et les milieux aquatiques

- Zones Humides avérées d'après le critère végétation (DREAL Picardie - Etude ZH Marais de la Souche - 2011)
- Zones Humides pressenties d'après le critère végétation (DREAL Picardie - Etude ZH Marais de la Souche - 2011)

Prendre en compte les risques naturels

- Communes ayant subit un mouvement de terrain avéré
- Communes soumises à l'aléa fort de retrait-gonflement des argiles

Zones d'Activités Economiques

- 1 ZAC du Champ Roy II (Laon / Chambry)
- 2 ZAC Les Minimes (Athies-sous-Laon)
- 3 Pôle d'activités du Griffon
- 10 Bruyères-et-Montbérault
- 11 Crépy
- 12 Aulnois-sous-Laon
- 4 Laon - Champ du Roy I
- 6 Laon - Voltaire
- 8 Laon - Condillac
- 9 Athies-sous-Laon
- 5 Laon - Pré-Nivelet
- 6 Laon - J.J. Rousseau
- 7 Laon - Zone Piscine-Patinoire-Bowling
- 13 Ancien site militaire de Laon-Couvron (Crépy / Vivaise)
- 14 Ancien aérodrome (Athies-sous-Laon / Chambry / Samoussy)
- Site dédié au stockage/démontage des véhicules motorisés

Localisations pour le commerce d'importance

- 1 Laon – Zone commerciale Romanette / Ile de France
- 2 Laon – Zone commerciale Intermarché
- 3 Chambry / Laon – ZAC Descartes
- 4 Laon / Chambry – ZAC Champs du Roy II
- 5 Crépy – Centre-bourg
- 6 Aulnois sous Laon – Centre-bourg
- 7 Chambry – Centre-bourg
- 8 Athies-sous-Laon – Centre-bourg
- 9 Bruyères et Montbérault – Centre-bourg
- 10 Laon – Centre-ville
- 11 Festieux – Centre-bourg
- 12 Chamouille – Centre bourg
- 13 Mons en Laonnois – Centre bourg

Projection : Lambert 93

Instruction des autorisations d'urbanisme

Les principes de l'administration du droit des sols

La loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié un certain nombre de dispositions quant à l'instruction des actes d'urbanisme. Ainsi, elle a transformé les seuils de mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. A compter du 1er juillet 2015, les communes compétentes pour la délivrance des actes en matière de droit des sols appartenant à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 10.000 habitants n'ont plus eu la possibilité d'avoir recours à cette mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Création d'un service commun d'instruction

Pour pallier ce désengagement de l'Etat, lors des Conseils Communautaires des 19 février et 26 mars 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a respectivement approuvé son schéma de mutualisation 2015 – 2020 venant créer entre autres un service commun d'instruction des autorisation d'urbanisme et approuver les modalités de facturation de ce service.

Celui-ci a ainsi compensé le retrait de l'Etat au 1er juillet 2015 pour les communes ayant ou ayant eu un Plan d'Occupation des Sols (POS) ou un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au 1er janvier 2017 pour celles ayant une carte communale.

Les communes concernées sont les suivantes en 2019 :
► 14 communes ayant un PLU: Athies-sous-Laon ; Aulnois-sous-Laon ; Bruyères-et-Montbérault ; Chambry ; Chamouille ; Chivy-les-Etouvelles ; Clacy-et-Thierret ; Crépy ; Eppes depuis le 13 novembre 2019 ; Laon ; Mons-en-laonnois ; Monthenault ; Presles-et-Thierny ; Vivaise ; Vorges.

► 6 communes ayant une carte communale : Cerny-en-Laonnois ; Laniscourt ; Laval-en-Laonnois ; Martigny-Courpierre ; Molinchart ; Veslud.

► 2 Communes ayant un PLU annulé ou un POS caduc donc soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) : Eppes jusqu'au 12 novembre 2019 et Festieux.

Il s'agit donc de 22 communes concernées pour l'année 2019.

Ces 22 communes ont décidé de confier, par convention, l'instruction des autorisations d'urbanisme au service commun d'instruction créé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.
Après dépôt des dossiers en mairie, celle-ci les transmet à la Communauté d'Agglomération pour instruction. L'instruction se concrétise par la vérification de la conformité des demandes par rapport aux règles d'urbanisme définies dans les POS/PLU ou RNU puis l'élaboration d'un projet d'arrêté soumis au maire. Celui-ci ensuite le délivre, c'est-à-dire le signe donc le valide, et le transmet au pétitionnaire.

Le service est également ouvert au public pour tout renseignement sur les projets d'urbanisme.

Moyens humains

Avec le principe de mutualisation des services, le service d'instruction de la ville de Laon a été transféré à la Communauté d'Agglomération. Les 2 agents instructeurs sont devenus des agents de l'agglomération. Un 3ème agent assure également partiellement cette mission. Et une responsable de service manage l'équipe.

Moyens techniques

Le service est doté d'un logiciel d'instruction en version « Internet ». Chaque commune y a ainsi accès pour les agents qu'elle a désigné, en saisie ou en consultation. Il contient une base de données des dossiers créés depuis 2007. Il permet de saisir les dossiers. Il permet de visualiser le plan cadastral numérisé de chaque commune avec les couches correspondants aux plans de zonage, aux servitudes, aux périmètres des plans de prévention des risques…, et il donne accès aux données sur les propriétaires et propriétés permettant ainsi entre autres d'éditer les matrices cadastrales.

En 2019, **1.432 dossiers ont été instruits :**

►111 permis de construire,
►413 déclarations préalables,
►6 permis d'aménager,
►7 permis de démolir,
►895 certificats d'urbanisme.

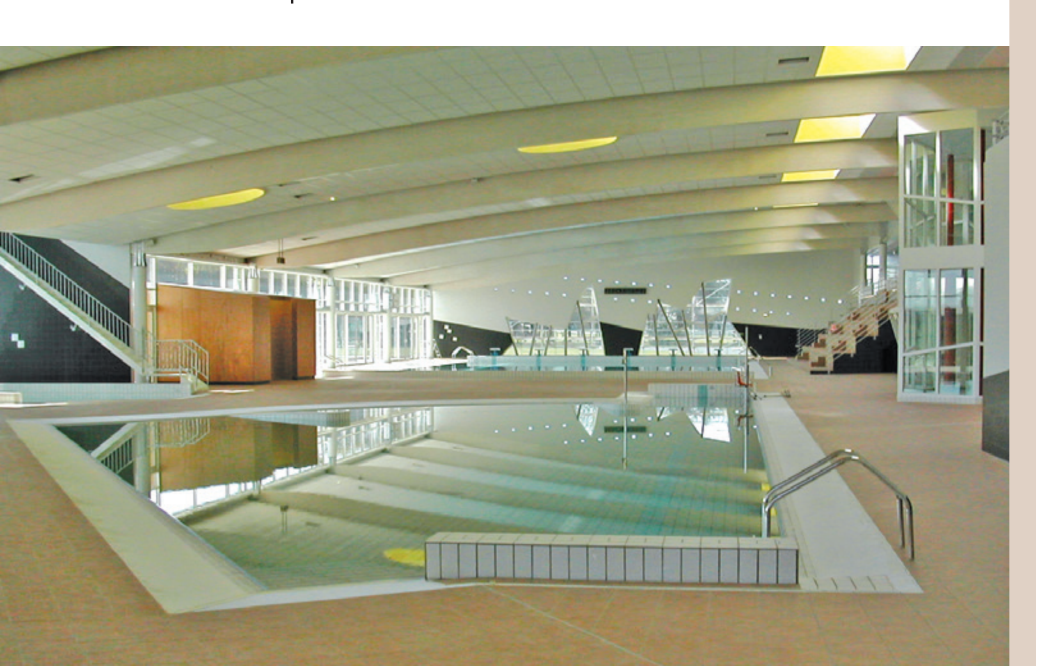
La commune de Laon représente à elle seule 721 dossiers.

Transport Piscine

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, par délibération du 27 mai 2003, a décidé de prendre en charge l'organisation et le financement du transport scolaire des élèves du primaire vers l'équipement intercommunal le Dôme. L'objectif est double :
► faciliter l'apprentissage de la natation aux élèves de son territoire,
► développer une solidarité entre les communes en permettant à tous un égal accès (modalités, coûts de transports) au Dôme (la piscine uniquement).

Sur l'exercice 2019, ce sont ainsi **17 023 passages d'enfants** du territoire (1 832 élèves qui ont fait chacun en moyenne de 10 – 11 à 12 séances) qui ont été assurés sur le temps scolaire provenant de 11 écoles de Laon et 11 autres écoles extérieures à Laon situées sur la CAPL. Parmi ces écoles, les enfants de l'école Saint Exupéry de Laon ne prennent pas le car et vont à pied à la piscine. Ils sont comptabilisés malgré tout dans les chiffres indiqués ci-dessus. 121 élèves de cette école ont suivi les cours de natation en 2019.

La mutualisation des services permet enfin de simplifier l'organisation de ce service pour les maires et les écoles.



Fonds de concours

Par délibération du 13 mars 2013, le Conseil Communautaire a entériné la mise en place d'un fonds de concours aux communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, sur une durée de 6 ans (2014 – 2020).

Ce fonds se décompose en deux enveloppes.

Une 1ère enveloppe de 18.000 € par commune afin de participer aux financements d'investissements communaux, augmentée de 6.000 € supplémentaires par an pour les communes bourg-centres et celles qui apporteraient des ressources importantes dans le cadre de la Contribution Economique Territoriale (Athies-sous-Laon, Aulnois-sous-Laon, Bruyères-et-Montbérault, Chambry, Chamouille, Crépy, Laon et Mons-en-Laonnois).

Une 2ème enveloppe de 25.000 € par commune est prévue pour financer en priorité l'aménagement des espaces publics, la réhabilitation des bâtiments communaux ou les projets à caractère intercommunal.

Ces différentes enveloppes peuvent se cumuler sur un seul projet si la commune le souhaite.
En 2019, les opérations suivantes ont été actées par le Conseil communautaire :

Conseil Communautaire du 7 mars 2019

►Fonds de concours de 5.665 € à la commune de CERNY-EN-LAONNOIS pour l'opération : « Réfection de la route de Chivy (enduit – gravillonnage) »,
►Fonds de concours de 1.305 € à la commune de CERNY-EN-LAONNOIS pour l'opération : « Réfection du chemin d'accès au cimetière dont la création de places de parking »,
►Fonds de concours de 1.990 € à la commune de LANISCOURT pour l'opération : « Sécurisation du secrétariat de mairie »,
►Fonds de concours de 2.000 € à la commune de LANISCOURT pour l'opération : « Aménagement de la rue de l'Ermitage (VRD) ».

Conseil Communautaire du 25 avril 2019

►Fonds de concours de 1.035,55 € à la commune d'ARRANCY pour l'opération : « Renouvellement d'un poteau d'incendie »,
►Fonds de concours de 6.319 € à la commune de BIEVRES pour l'opération : « Réfection de la place de la mairie »,
►Fonds de concours de 2.012 € à la commune de BIEVRES pour l'opération : « Accessibilité de la cour de la mairie »,

►Fonds de concours de 1.896,40 € à la commune de PARFONDRU pour l'opération : « Réfection de la voirie rue des Choux et rue Derrière le Mont »,
►Fonds de concours de 7.012,50 € à la commune de PARFONDRU pour l'opération : « Réfection de la salle du conseil »,
►Fonds de concours de 2.836,53 € d'une part et 678,47 € d'autre part, à la commune de PARFONDRU pour l'opération : « Création de deux avaloirs Grande Rue ».

Conseil Communautaire du 4 juillet 2019

►Fonds de concours de 6.164,00 € à la commune de CERNY-LES-BUCY pour l'opération : « Aménagement du réseau d'eaux pluviales au carrefour des rues de la mairie (RD266) et de l'Eglise »,
►Fonds de concours de 5.387,07 € à la commune de CESSIERES-SUZY pour l'opération : « Acquisition outillages et micro-tracteur »,
►Fonds de concours de 12.450 € à la commune de CESSIERES-SUZY pour l'opération : « Travaux d'aménagement de l'école dont création du plancher, traitement de la charpente et création d'un parking handicapé »,
►Fonds de concours de 7.450,00 € à la commune de CHERET pour l'opération : « Réfection de la toiture du bâtiment mairie »,
►Fonds de concours de 1.821,90 € à la commune de CLACY-ET-THIERRET pour l'opération : « Achat d'un lave-vaisselle »,
►Fonds de concours de 4.032,85 € d'une part et de 3.343,65 € d'autre part à la commune de LANISCOURT pour l'opération : « Achat de jeux pour le terrain de loisirs »,
►Fonds de concours de 2.717,51 € à la commune de LANISCOURT pour l'opération : « Création de trottoirs route de Molinchart – phase 2 »,
►Fonds de concours de 4.385,64 € à la commune de LAVAL-EN-LAONNOIS pour l'opération : « Travaux d'aménagement de voirie et réseaux divers »,
►Fonds de concours de 1.690,54 € à la commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT pour l'opération : « Achat de matériels de réception et de cérémonie »,
►Fonds de concours de 396 € à la commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT pour l'opération : « Frais d'étude pour l'aménagement de la place communale»,
►Fonds de concours de 4.278,00 € à la commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT pour l'opération : « Renouvellement du parc matériel pour l'entretien paysager »,
►Fonds de concours de 1.036,36 € à la commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT pour l'opération : « Achat de matériel informatique »,
►Fonds de concours de 2.737,90 € à la commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT pour l'opération : « Dépenses liées à la signalisation et à l'achat de matériel pour la sécurité du village ».

Conseil Communautaire du 3 octobre 2019

►Fonds de concours de 1.400 € à la commune d'ARRANCY pour l'opération : « Remplacement de fenêtres de l'église »,
►Fonds de concours de 785,10 € à la commune d'ATHIES-SOUS-LAON pour l'opération : « Travaux de rénovation du monument aux morts »,
►Fonds de concours de 9.937 € à la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT pour l'opération : « Aménagement des allées du cimetière (2ème tr) »,
►Fonds de concours de 490,50 € à la commune de CERNY-LES-BUCY pour l'opération : « Achat d'une vitrine d'affichage extérieure »,
►Fonds de concours de 283,50 € à la commune de CERNY-LES-BUCY pour l'opération : « Achat d'un but de basket »,
►Fonds de concours de 541,25 € d'une part et de 3.257,33 € d'autre part, à la commune de CLACY-ET-THIERRET pour l'opération : « Création d'un trottoir rue de Mons »,
►Fonds de concours de 11.689,40 € à la commune



Réfection toiture de la mairie d'Arrancy

Rue de Laon à Athies sous Laon

Aménagement rue de l'église à Chivy les Etouvelles

de MONTHENAULT pour l'opération : « Travaux d'aménagement de la rue de Chaumont »,
►Fonds de concours de 7.988,41 € à la commune d'ORGEVAL pour l'opération : « Achat d'un bâtiment et d'une parcelle accolée à la salle communale »,
►Fonds de concours de 8.344,01 € à la commune de PARFONDRU pour l'opération : « Réfection de voirie rue du Riez ».

Conseil Communautaire du 12 décembre 2019

►Annulation du Fonds de concours 1.441,35 € octroyé par le Conseil Communautaire du 2 juillet 2015 à la commune d'AULNOIS-SOUS-LAON pour l'opération « Travaux en régie - pose de carrelages dans les installations sanitaires de la piscine »,
►Fonds de concours de 4.629,50 € à la commune d'AULNOIS-SOUS-LAON pour l'opération : « Travaux de bâtiments – mairie / salle des fêtes (limitateur de son et alarme incendie) »,
►Fonds de concours de 5.890,42 € à la commune d'AULNOIS-SOUS-LAON pour l'opération : « Plan numérique pour les écoles (écran interactif, tableau blanc, vidéoprojecteur, ordinateurs) »,
►Fonds de concours de 1.886,50 € à la commune d'AULNOIS-SOUS-LAON pour l'opération : « Travaux de construction d'une dalle béton au stade municipal »,
►Fonds de concours de 3.494,60 € à la commune d'AULNOIS-SOUS-LAON pour l'opération : « Travaux de construction d'un mur et démolition d'une cheminée à la mairie »,
►Fonds de concours de 6.091,48 € à la commune d'AULNOIS-SOUS-LAON pour l'opération : « Acquisition d'une tondeuse autoportée »,
►Fonds de concours de 7.637 € à la commune d'AULNOIS-SOUS-LAON pour l'opération : « Aménagemt d'un columbarium au cimetière d'Aulnois-sous-Laon »,
►Fonds de concours de 14.508,65 € à la commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT pour l'opération : « Travaux de voirie rues des Etuves et des Hauts Monts »,
►Fonds de concours de 7.841 € à la commune de BUCY-LES-CERNY pour l'opération : « Restauration de l'Eglise Saint Basle – frais de maîtrise d'œuvre »,
►Fonds de concours de 3.536,17 € à la commune de CESSIERES-SUZY pour l'opération : « Travaux de réfection de la façade de la mairie de la commune déléguée de SUZY »,
►Fonds de concours de 2.852,73 € à la commune de CESSIERES-SUZY pour l'opération : « Acquisition de matériels divers (outillages, broyeur à végétaux, deux défibrillateurs, chaises pour la salle polyvalente de CESSIERES) »,
►Fonds de concours de 2.298,27 € à la commune de CESSIERES-SUZY pour l'opération : « Travaux de réfection extérieure de la salle des fêtes de la commune déléguée de SUZY »,
►Fonds de concours de 5.970 € à la commune de CHERET pour l'opération : « Réfection de la voie d'accès pompiers au Trianon »,
►Fonds de concours de 450 € à la commune de CHERET pour l'opération : « Création d'un passage piétons RD 903 »,
►Fonds de concours de 1.986,91 € d'une part et de 513,09 € d'autre part à la commune de CHERET pour l'opération : « Réfection de la voie d'accès au cimetière», Fonds de concours de 3.786,91 € à la commune de CHERET pour l'opération : « Prolongation de la voirie communale Chemin des Croannes »,
►Fonds de concours de 3.232,50 € à la commune de LIERVAL pour l'opération : « Travaux de voirie et eaux pluviales Rue du Moulin et devant l'abribus sis rue du Village »,
►Fonds de concours de 9.090,82 € à la commune de LIERVAL pour l'opération : « Création d'une réserve incendie enterrée rue de la Place et aménagement de la place sise rue de la Place avec accès pompiers »,
►Fonds de concours de 20.000 € à la commune de MONS-EN-LAONNOIS pour l'opération : « Acquisition et réhabilitation d'un commerce communal (bar, jeux, presse, PMU) en commerce et logement sis au 20 place d'Aix-en-Provence »,
►Fonds de concours de 1.725,60 € à la commune de MONS-EN-LAONNOIS pour l'opération : « Acquisition de jeux pour enfants et d'un parcours de santé »,
►Fonds de concours de 25.000 € à la commune de MONS-EN-LAONNOIS pour l'opération : « Acquisition et travaux du local épicerie sis 11 place d'Aix-en-Provence»,
►Fonds de concours de 4.104,22 € à la commune de MONTHENAULT pour l'opération : « Acquisition d'un tracteur »,
►Fonds de concours de 494,77 € à la commune de MONTHENAULT pour l'opération : « Acquisition d'une débroussailleuse »,
►Fonds de concours de 318,82 € à la commune de MONTHENAULT pour l'opération : « Acquisition d'une tour informatique »,
►Fonds de concours de 4.769,51 € à la commune de NOUVION-le-VINEUX pour l'opération : « Travaux d'aménagement d'écluses RD 25 (rue de l'Arbalètre) »,
►Fonds de concours de 13.230,49 € d'une part et de 25.000 € d'autre part à la commune de NOUVION-le-VINEUX pour l'opération : « Aménagemt du tour de la mairie (rue de l'Eglise St Martin, rue du Vieux Mont, rue de l'Arbalète, rue des Vendangeoirs, place des Tilleuls) »,
►Fonds de concours de 541,56 € à la commune de PARFONDRU pour l'opération : « Travaux de mise en sécurité de l'église »,
►Fonds de concours de 4.756,60 € à la commune de PRESLES-ET-THIERNY pour l'opération : « Aménagement et busage du rû ruelle de la croix »,
►Fonds de concours de 12.300 € à la commune de PRESLES-ET-THIERNY pour l'opération : « Construction d'un caveau communal faisant office d'ossuaire, reprise de la concession dans le cimetière communal et remplacement du portail arrière du cimetière »,
►Fonds de concours de 21.000 € à la commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT pour l'opération : « Aménagement de la place de la mairie (place du Calvaire) »,
►Fonds de concours de 3.500 € à la commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT pour l'opération : « Aménagement de la butte sise place de la mairie (place du Calvaire) »,
►Fonds de concours de 1.600 € à la commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT pour l'opération : « Travaux de clôture du terrain communal »,
►Fonds de concours de 500 € à la commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT pour l'opération : « Pose d'un mur de gabion sur la sente du calvaire »,
►Fonds de concours de 2.125 € à la commune de VAUCELLES-ET-BEFFECOURT pour l'opération : « Réfection du calvaire place de la mairie (place du Calvaire) »,
►Fonds de concours de 10.000 € à la commune de VORGES pour l'opération : « Travaux d'aménagement du chemin de la Paix »,
►Fonds de concours de 18 000 € d'une part et de 15.000 € d'autre part à la commune de VORGES pour l'opération : « Travaux d'aménagement de la rue de Bruyères ».

Programmation CDDL du Conseil Départemental

Depuis 2008, la CAPL organisait la programmation du CDDL (Contrat Départemental de Développement Local) mis en place par le Département.

Le contrat concernait la période 2014-2019.

Le Conseil Départemental soutenait financièrement le Territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon à hauteur de 676.300 € par an, en faveur d'opérations réalisées sur ce même Territoire.

Un travail de détermination des taux, plafonds et autres règles s'est poursuivi dans le cadre de l'ajustement 2019. Il s'est appuyé sur l'ensemble des fiches projets et fonds de dossiers envoyés par les communes et syndicats intercommunaux du Territoire et tenant compte des avis émis par les différents services concernés du département.

L'ajustement 2019 de la programmation a été présenté aux élus le 1er octobre 2019 lors du comité de pilotage local, qui est l'instance de négociation dudit contrat. Les grands principes ont été décrits aux membres du COPIL. L'ajustement a ensuite été acté en Assemblée plénière du Département le 12 novembre 2019 et par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2019.

Ajustements entérinés sur les règles de la programmation :

►lever la condition d'obtention de l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la thématique « travaux d'assainissement collectif réseaux » et donc ainsi laisser dans la programmation l'opération suivante que l'AESN ne subventionnera pas : « Ouvrage de transfert des eaux usées (O.T.E.U) vers la station d'épuration de Bruyères et Montbérault et assainissement des rues de Vorges, du Ponceau de Nouvion, Mutte et Grand'Rue » avec NOREADE comme maître d'ouvrage,

►rétablissement du taux à 50 % pour la défense incendie (enveloppe mise de côté lors du COPIL 2018) avec un ajustement final de subvention lors du versement selon le montant de DETR qui aura été perçu,

►lever la condition « pas d'augmentation d'assiette lors d'un ajustement pour une opération déjà intégrée dans la programmation », cela ne concerne qu'une opération déjà inscrite.

En appliquant ces différentes règles, la programmation du 1er triennal (2014 – 2016), suite aux individualisations faites en commission permanente et aux soldes au prorata, s'est établie à un coût total d'opérations de 5.640.049 €, une aide départementale de 1.459.143 € soit une subvention moyenne de 25,87 %.

Concernant le 2nd triennal (2017 – 2019), 8 nouvelles opérations ont été intégrées. Le coût total de toutes les opérations était de 9.352.658 €, l'aide départementale de 2.156.913 € soit une subvention moyenne de 23 %.

Terrain de Jeux - Laniscourt



L'assainissement non collectif

Le contrôle des installations neuves et réhabilitées a commencé en 2006. En 2019, 22 dossiers de conception ont été instruits et facturés par la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon et 10 dossiers de réalisation ont fait l'objet d'un contrôle et d'une facturation.

La Loi sur le Grenelle II de l'Environnement a imposé la réalisation des contrôles des installations d'assainissement non collectif existantes dans le cadre d'une vente à compter du 1er janvier 2011. En 2019, 35 contrôles de ce type ont donc été effectués.

Les contrôles de l'existant se sont poursuivis. Ce sont 1 anc sur la commune de Bruyères-et-Montbérault, 1 à Lierval, 4 à Laon, 1 à Montchâlons, soit un total de 7 anc qui ont été visités.

Enfin, les contrôles de bon fonctionnement / bon entretien se sont également poursuivis en 2019. En ce qui concerne les installations « classiques » (de type épandage ou filtre à sable) 56 installations d'assainissement non collectif ont été vérifiées. Concernant les filières agréées (de type microstation, filtre compact ou filtre planté de roseaux) 49 installations ont été contrôlées dont 7 installations de capacité supérieure à 20 équivalents habitants.



La piscine-patinoire "Le dôme"

- Le centre aquatique
- La patinoire

Cette délégation concerne la gestion et l'exploitation du complexe Centre Aquatique & Patinoire Le Dôme pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Le contrat a été conclu en 2018 pour une durée de 5 ans à compter de la mise à disposition des équipements par le délégant.

L'équipement comprend les installations suivantes :

Centre Aquatique (rez-de-chaussée)
- un espace Bien-Etre
- un bassin sportif de 25 mètres
- un bassin ludique (cascade, jets massants, etc...) de 200 m²
- une pataugeoire de 50 m²
- un toboggan avec bassin de réception de 40 m

Patinoire (sous-sol)
- un ring « sportif » de 40 x 20 m
- un ring ludique avec scénographie
- des gradins de 290 places assises
- cafétéria, cabine DJ

Espace intermédiaire (Etage)
- un espace multi-activités (anniversaires, animations etc)
- une salle de réunion/séminaire

	publiques	scolaires	clubs	activités
Total pour l'année	90 395	31 581	19 754	15 656

La fréquentation totale pour l'année 2019 s'élève donc à **157.386 entrées.**

La hausse sur le dernier trimestre s'explique grâce à l'ouverture **du nouvel espace Bien-Etre au public le 14 Octobre 2019.**

Le centre aquatique

LES ACTIVITES AQUATIQUES

Activités pré-existantes	Nombre de séances hebdo	Durée de la séance	Durée totale hebdo
Activ Gym	4	0 h 45	3 h 00
Activ Bike	11	0 h 30	5 h 30
Activ Tonic	2	0 h 45	1 h 30
Aquadynamic	2	0 h 45	1 h 30
Activ Jogg	1	0 h 30	0 h 30
Activ Perf	1	1 h 00	1 h 00
Activ Pilates	1	0 h 45	0 h 45
Circuit training	1	0 h 45	0 h 45
Bébé nageur	1	1 h 30	1 h 30
Jardin d'Eveil (4-6 ans)	2	0 h 45	1 h 30
Cours collectifs Enfant	6	0 h 45	4 h 30
Cours collectifs Adulte	1	0 h 45	0 h 45
Cours particuliers	En fonction des disponibilités	0 h 30	En fonction des cours de la semaine
Perfectionnement enfant	1	0 h 45	0h45
Ecole de l'eau	1	0 h 45	0 h 45
Les Anniversaires	2	1 h 30	3 h 00
Total	**37**	**-**	**24 h 30**

En 2019, ce sont plus de 26 h 45 heures réparties en 32 séances par semaine qui ont été dédiées à la pratique des activités aquatiques. Nous répondons ainsi, aux demandes de forme, bien-être et loisir des usagers.
Ces pratiques se réalisent tout au long de l'année hors périodes de vacances scolaires. Sept créneaux sont proposés durant les petites vacances (six cours d'Aqua Bike, deux cours d'Aqua Gym et un cours d'Activ Tonic).

Pendant les vacances, nous réalisons également des stages d'apprentissage à la natation pour les enfants de plus de 6 ans.

Les activités Aqua représentent **11.480 passages** sur l'année 2019. (Aqua Gym, Aqua Bike, Aqua Tonic, Aqua Perf, Circuit Training, Jardin d'Eveil, Bébés nageurs)

Enfin, plus de **3.499 cours collectifs et particuliers** ont été donnés sur l'année 2019.





LA FORMULE "ANNIVERSAIRE"

Les goûters d'anniversaire organisés au Centre Aquatique sont toujours autant prisés ; nous avons accueilli cette année près de **677 enfants (+ 39.6 % par rapport à 2018)** pour cette animation.

Ces anniversaires plaisent énormément aux enfants. Ils peuvent, en effet, profiter seuls du bassin ludique et de son matériel d'animation. Ils se retrouvent, ensuite, autour d'un délicieux gâteau au chocolat ou à la fraise pour la remise des cadeaux. C'est enfin l'occasion pour les enfants de jouer entre amis et partager un moment de plaisir unique et mémorable.

Cette animation plaît également aux parents par le faible prix de la prestation et la présence d'un éducateur diplômé qui anime la séance autour de jeux aquatiques.

Nous continuons, bien sûr, à proposer des cartes d'invitation gratuites permettant aux enfants de prévenir directement leurs copains de leur anniversaire.

Les séances « Anniversaire » se déroulent en deux parties :

- 45 minutes d'animation dans le bassin ludique encadrées par un Maître-Nageur,
- 45 minutes de détente avec remise des cadeaux et partage du gâteau.

Deux séances au choix :

- le mercredi de 14 h à 15 h 30
- le samedi de 14 h à 15 h 30



La patinoire

	publiques	scolaires	clubs	activités
Total pour l'année	24.696	4.297	1.003	10.214

La fréquentation totale pour l'année 2019 s'élève donc à **40.210 entrées (+9,5%)**

LES ACTIVITES

►*L'école de glace*

Cette année, notre Ecole de Glace a encore vu le développement de ses effectifs permettant d'accueillir 208 patineurs avec une meilleure prise en charge de l'ensemble des groupes.

Les séances sont toutes encadrées par notre moniteur, diplômé d'état (Brevet d'état 2ème degré spécialiste en patinage artistique), accompagné d'initiateurs brevetés du BIFSG et d'autres issus directement de notre Ecole de Glace.

Afin de permettre et récompenser les progrès des enfants dans leur apprentissage, nous organisons le passage de diplômes tels que l'IGLOO, LE SUPER DOME ou encore LES LAMES… Nous organisons, également, en fin de saison le Gala de patinage de l'Ecole. Cet évènement permet aux 208 patineurs de démontrer leurs progrès à leur famille, de s'amuser et de partager des moments inoubliables en présence de patineurs invités de niveau international.

►*L'accueil des clubs*

Afin de pratiquer le Hockey sur glace sous forme de découverte et de loisir, l'association de Patinage Loisir Laonnois (APLL) accueille des jeunes et des adultes pour s'initier et pratiquer le hockey dans un cadre convivial.
Nous accueillons les membres de l'APLL chaque mardi de 20 h à 22 h 30 pour la pratique du hockey loisir à destination des « moustiques », des juniors et des adultes.
Nous mettons à disposition également la patinoire pour l'accueil de matchs amicaux et les 24 Heures du Hockey avec des équipes interrégionales.

Nous avons enregistré **1.003 entrées club** (de janvier à décembre 2019).

LES ANIMATIONS POUR TOUS

L'équipe de la patinoire propose tous les mois des animations dont les soirées à thèmes, les soirées « Partenaires », les soirées musicales, les après-midi animées… Elle propose également des évènements.



LA FORMULE "ANNIVERSAIRE"

Les goûters d'anniversaire de la Patinoire se développent. En effet, avec l'accueil cette année de près de **404 enfants**, cette formule continue à être plébiscitée.

Nous continuons, bien sûr, à proposer des cartes d'invitation gratuites permettant aux enfants d'inviter leurs amis à leur anniversaire.

Les séances « Anniversaire » se déroulent en deux parties :

- ➢45 minutes d'animation sur le ring ludique avec matériel et animateur à disposition,
- ➢45 minutes de détente avec remise des cadeaux et partage du gâteau dans le bar chauffé.

Deux séances au choix :

- ➢le mercredi de 13 h à 14 h 30
- ➢le samedi de 13 h à 14 h 30



JOURNÉE MONDIALE DES PROFS

Samedi 5 oct

Tarifs habituels

Back to SCHOOL

ENTREE + location des patins offerte aux profs

le dôme CENTRE AQUATIQUE & PATINOIRE

DÔME – LAON

74 avenue Charles de Gaulle – 02000 Laon
03 23 23 94 00 – www.ledome-equalia.fr
domedelaonaquapatinoire

Equalia


HALLOWEEN
BIG PARTY A LA
PATINOIRE
02 NOVEMBRE 2019
Dès 20H30
Music et Ambiance By
Le Dôme & Dj ICE
le dôme
CENTRE AQUATIQUE
& PATINOIRE
LE DÔME
74 avenue Charles de Gaulle, 02000 Laon
Tél : 03 23 23 94 00 - www.ledome-equalia.fr
/domedelaonaquapatinoire
Equalia


SAMEDI 21 DECEMBRE 2019
JOURNÉE INTERNATIONNALE DU
PULL MOCHE
de
Noël
A LA PATINOIRE
20H30-23h30
Tarif Habituel
Plein de photos délirantes!!
Si tu viens en Pull de Noël, la location des patins est offerte
le dôme
CENTRE AQUATIQUE
& PATINOIRE
74 avenue Charles de Gaulle, 02000 Laon – www.ledome-equalia.fr – 03 23 23 94 00
Equalia

Les services techniques

- Entretien et travaux
- Equipement
- Etudes
- Marchés publics notifiés en 2019

Entretien et Travaux

Pour la piscine patinoire, le service technique a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux de remplacement :

- du revêtement de sol de l'accès à la patinoire pour la surfaceuse,
- d'installation d'un feu permettant de réguler l'accès au toboggan de la piscine,
- des six plots de départ du bassin sportif,
- des portes des locaux de stockage du matériel pédagogique,
- des huisseries et vitrages des bureaux de la direction et de l'administration,
- de mise en place d'une nouvelle banque d'accueil,
- ainsi que l'installation de portes coulissantes automatiques à l'entrée du bâtiment.

L'offre « bien-être » ainsi que la plage Est ont été mises en service.

Pour le Musée d'Art et d'Archéologie, la toiture du corps principal du Musée à été refaite en ardoise, les plafonds ont été remplacés et isolés, un plancher technique a été créé dans les combles.

Au siège de la CAPL, des bureaux permettant d'accueillir le service « Eaux-Assainissement » ont été aménagés : cloisonnement, desserte en électricité et informatique, peinture, remplacement des huisseries extérieures et volets roulants.

Des travaux de mise en conformité avec les règles d'accessibilité du sas d'entrée des bureaux **des Transports Urbains** et du parking attenant ont été engagés.

Une dépollution pyrotechnique de l'emprise des merlons antibruit du projet d'Autodrome « **Palmer** » a été réalisée.

Le service technique et marché public assure la gestion du patrimoine de la collectivité, le pilotage et la mise en œuvre des projets de travaux qui en découlent ainsi que l'assistance technique nécessaire à la mise en place de projets initiés par l'ensemble des services.
Il assure enfin l'entretien et le bon fonctionnement des équipements de sécurité (extincteurs, désenfumage, alarmes,..)



Equipement

Acquisition d’un véhicule léger pour le service « Eaux-Assainissement » et remplacement d’un véhicule léger existant.

Acquisition de colonnes de levages pour la maintenance des bus des Transports Urbains et d’une station de recharge gaz provisoire pour bus GNC.



Etudes

Une mission de maîtrise d’œuvre a été engagée afin de remplacer la toiture de la piscine-patinoire « Le Dôme ».

Une mission de maîtrise d’œuvre a été engagée pour réfectionner les murs et peinture des salles d’exposition de l’étage du Musée après déplombage de l’emprise des travaux.

Une mission de maîtrise d’œuvre destinée à adapter l’atelier de maintenance des Transports Urbains afin de permettre la maintenance de bus gaz à été engagée.

Une mission de maîtrise d’œuvre pour la réalisation d’un merlon antibruit le long du site du circuit automobile « Palmer » est en cours.

Le service technique apporte son soutien dans la procédure d’achats et de reventes des terrains devant accueillir le parc photovoltaïque de Samoussy.

Marchés publics notifiés en 2019

►travaux de dépollution pyrotechnique sur les emprises du merlon Sud du site de l'ancien quartier Mangin – communes de Crépy et Vivaise déclarés sans suite le 19/02/19

►surveillance du parking de la piscine patinoire le Dôme (accord-cadre à bons de commande avec mini : 5.700 heures et maxi : 6.200 heures) à AXCELIS SECURITE (notifié le 18/04/2019 et résilié le 19/09/19)

►étude habitat foncier au cabinet Guy TAÏEB CONSEIL pour un montant de 49.600,00 € HT (notifié le 13/06/2019)

►hôtel d'entreprises Vincent de Gournay : extension du premier étage du bâtiment d'activité 2A (notifié le 04/06/2019) :

Lot 1 – gros œuvre à LORY CONSTRUCTION pour un montant de 9.419,00 € HT
Lot 2 – isolation placo solivage menuiseries peinture à LABART et Cie pour un montant de 21.000,00 € HT
Lot 3 – électricité déclaré infructueux
Lot 4 – climatisation à MISSENARD QUINT B pour un montant de 10.441,08 € HT

►mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réfection de la toiture de la piscine patinoire le Dôme au groupement BRP ETUDE CONSEIL/NAAO Architecture pour un montant de 30.300,00 € HT (tranche ferme) et de 1.200,00 € HT (tranche optionnelle) (notifié le 22/05/2019)

►travaux pour la réfection d'une partie de la toiture du Musée de Laon (notifié le 29/07/2019) :

Lot 1 – charpente couverture à SARL DESCHAMPS pour un montant de 171.781,10 € HT
Lot 2 – plâtrerie isolation à EIFFAGE CONSTRUCTION PICARDIE pour un montant de 64.645,00 € HT

►travaux pour le remplacement et la mise en accessibilité du SAS d'entrée du bâtiment des TUL (notifié le 02/07/2019) :

Lot 1 – menuiseries extérieures second œuvre à E2MK pour un montant de 31.500,00 € HT
Lot 2 – VRD à ATP SERVICES pour un montant de 21.783,00 € HT

►travaux de dépollution pyrotechnique sur les emprises du merlon Sud du site de l'ancien quartier Mangin – communes de Crépy et Vivaise (accord-cadre à bons de commande avec maximum : 180 000 € HT pour une durée fixée à 12 mois) à GEOMINES (notifié le 12/07/19)

►projet de cloisonnement de la salle n° 16 à la CAPL (notifié le 12/07/2019) :

Lot 1 – menuiseries extérieures à BATI FRANCE pour un montant de 7.187,00 € HT
Lot 2 – placo menuiseries intérieures peinture à AA MEREAU JC pour un montant de 6.889,43 € HT
Lot 3 – faux plafonds à AA MEREAU JC pour un montant de 4.048,20 € HT
Lot 4 – électricité à SEG GROUPE LECLERE pour un montant de 3.700,00 € HT

►surveillance du parking de la piscine patinoire le Dôme pour 2020-2022 (accord-cadre à bons de commande avec mini : 5 700 heures et maxi : 6 200 heures) à Société BAM'S (notifié le 23/12/2019)

►location, mise en service et maintenance d'imprimantes multifonctions à CANON France pour un montant de 49.645,20 € HT (notifié le 29/01/20)

►travaux pour l'intégration de bus gaz au sein de la flotte des TUL (notifié le 9/04/20)

Lot 1 – électricité détection gaz à FLAMAND pour un montant de 98.700,00 €HT
Lot 2 – chauffage ventilation à MISSENARD QUINT B pour un montant de 64.527,92 € HT

►mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la zone Voltaire au groupement TN Ingénierie – agence Philippe THOMAS – Thierry CHALLON – ALEHO EURL pour un montant de 68.550,00 € HT (notifié le 12/05/2020)

L'activité Touristique

- ▶ L'activité touristique en 2019
- ▶ L'animation et la promotion touristique en 2019
- ▶ Visites guidées (pour individuels) de l'Office de tourisme

L'activité touristique en 2019

En 2019, l'Office de Tourisme a accueilli et renseigné **101.028 visiteurs**.

	2015	2016	2017	2018	2019
Visiteurs Individuels	75.092	75.726	71.830	81.474	101.028
Visiteurs Groupes	9.803	9.372	9.816	9.167	7.551
TOTAL	**84.895**	**85.098**	**81.646**	**90.641**	**108.579**

Concernant la clientèle individuelle, les clientèles étrangères représentent 25 % de notre fréquentation d'individuels à l'accueil, avec une prédominance de celles en provenance du Benelux (43 %), de Grande-Bretagne (17 %) et d'Allemagne (15 %).

Pour ce qui est de la clientèle française, les visiteurs originaires des Hauts-de-France arrivent en tête (52 % de la fréquentation française), suivis par ceux provenant de l'Ile-de-France (12 %).

Notre « accueil virtuel » via le site Internet de l'Office de tourisme a enregistré en 2019, **55.117 visiteurs uniques**.

L'Office de tourisme du Pays de Laon a réalisé un chiffre d'affaires total de **292.456 € en 2019**.



L'animation et la promotion touristique en 2019

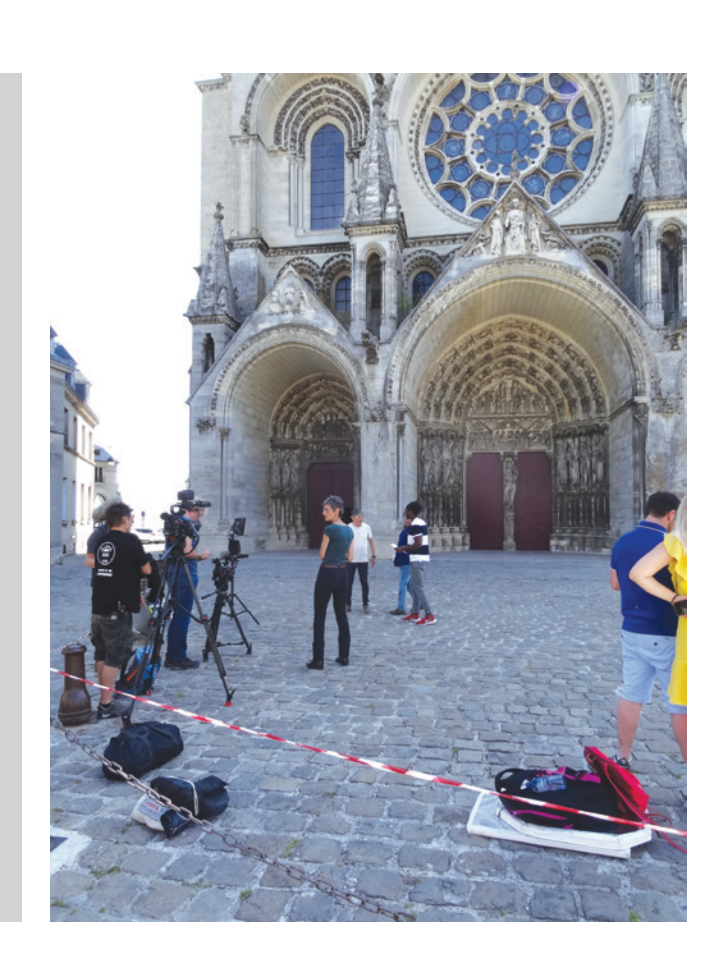
►Mise à jour quotidienne du site Internet de l'Office de tourisme du Pays de Laon

► Amplification de la présence de l'Office de tourisme du Pays de Laon sur les réseaux sociaux : animation de la page Facebook (3.765 followers), du compte Twitter (866 abonnés), et du compte Instagram (898 abonnés).

► Envoi hebdomadaire à l'ensemble des partenaires touristiques (hébergeurs, restaurateurs, responsables de sites) d'une newsletter d'informations (700 abonnés).

► Actions presse : 3 points presse, 10 accueils (dont 6 spécifiques pour le lancement de notre nouveau circuit de visite dans les souterrains 'Secrets sous la ville') ; le plan de communication élaboré en 3 phases (avril / été / Toussaint) autour de cette visite a totalisé :
- 7 insertions publicitaires dans des publications papier ;
- 3 périodes d'affichage grand format dans les villes d'Amiens, Arras, Laon, Reims, Saint-Quentin ;
- 856 spots radio ;
- 3 campagnes de publications sponsorisées et ciblées via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, YouTube).

► Edition du programme des Journées Européennes du Patrimoine (9 000 exemplaires)



Visites guidées (pour individuels) de l'Office de tourisme



Montée de la tour dans la cathédrale de Laon
Envie de vous élever et de dominer du regard la ville et ses alentours ? Accédez au point culminant de Laon en suivant cette ascension express au fil des 209 marches de la tour de sa cathédrale, éblouissement garanti !
RV chaque samedi, dimanche et jour férié à 14 h (et quotidienne durant les vacances scolaires + 17 h 30 en été)

La cathédrale et son musée de pierre
Découvrez ce chef d'œuvre de l'art gothique : visitez la cathédrale au sol avec votre guide, avant de gravir les quelques marches qui vous mèneront dans les tribunes du premier étage pour une vision insolite de l'édifice et de son musée de pierre !
RV chaque samedi, dimanche et jour férié à 14h30 (et quotidienne durant les vacances scolaires)

La cité médiévale
Partez sur les traces que les hommes du Moyen-Âge ont semé sur la Montagne Couronnée de Laon en compagnie de votre guide dans le quartier ceinturant la cathédrale, retour vers le passé garanti !
RV chaque samedi, dimanche et jour férié à 15 h 30 (et quotidienne durant les vacances scolaires)

La visite dans les souterrains de Laon 'Secrets sous la ville'
Venez découvrir notre tout nouveau circuit des souterrains : plus immersif grâce aux vidéos et effets sonores, plus ludique grâce aux panneaux et au film de clôture, cette visite audio-guidée vous retracera l'histoire de Laon en vous replongeant 40 millions d'années en arrière. Apprêtez-vous à vivre une expérience au cœur du temps !
RV chaque jour à 11 h / 14 h / 15 h / 16 h

Devenez bâtisseur de cathédrale ! (atelier pour les 7-77 ans)
Amusez-vous en famille à construire une voûte gothique, en modèle réduit, à la manière des architectes du Moyen-Âge, et n'oubliez pas, dextérité et persévérance seront requis ! Une autre manière, très ludique, de découvrir l'art gothique !
RV chaque mercredi (durant les vacances scolaires uniquement) à 14 h 30

Sous le charme d'Orphée (atelier pour les 7-11 ans)
Fabuleux témoignage de l'Antiquité conservé à Laon, la mosaïque d'Orphée sera au centre de cet atelier et s'animera au gré d'ambiances musicales. L'occasion de percer ses secrets et de découvrir la tragique histoire de ce personnage mythologique, capable d'envoûter végétaux, animaux et amoureux éperdu de la belle Eurydice…
RV chaque mercredi (durant les vacances scolaires uniquement) à 16 h

Balade nocturne contée
Venez découvrir en compagnie de votre guide et de conteuses (de l'association laonnoise "Conte et Raconte") les lieux emblématiques de la partie occidentale du plateau, de l'abbaye Saint-Martin à la Porte de Soissons en passant par la rue des Creuttes et l'avenue de la République…
Une visite hors des sentiers battus !
RV les samedis 13, 20 et 27 juillet, ainsi que les 10, 17 et 24 août à 20 h 30

Audioguides Cathédrale et Cité médiévale
RV chaque jour aux heures d'ouverture de l'Office de tourisme



Le conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre

- Les disciplines
- Les évènements

Classé par l'état « à rayonnement intercommunal », et conçu pour garantir les meilleures conditions d'un enseignement musical, chorégraphique et théâtral de qualité, le Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre est parallèlement un lieu de diffusion, de création et d'échanges culturels et artistiques. En 2018-2019, l'établissement a accueilli un effectif total de 696 élèves (666 en 2017-2018, soit une hausse de 4,5 %), encadrés par une équipe pédagogique de 33 enseignants, et une équipe administrative et technique de 6 agents.

Inaugurés en 2005, les locaux du Conservatoire se distinguent par leur fonctionnalité, et lui permettent d'organiser son action autour de deux pôles :

➢ Le premier est destiné plus spécifiquement à l'enseignement avec 22 salles réservées aux cours instrumentaux, 3 salles de Formation Musicale, 2 salles de pratiques collectives et 2 studios de danse, ainsi que l'ensemble des bureaux administratifs.

➢ Le second concerne plus directement la diffusion avec un auditorium de 255 places, équipé de panneaux mobiles permettant de moduler l'acoustique, et un hall d'accueil aménagé.

Sur l'effectif global de 696 élèves, 602 résidaient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (86,5%), alors que 94 habitaient hors des limites territoriales (13,5%).

Le Conservatoire peut accueillir les enfants à partir de la Grande Section maternelle pour la Musique, et à partir du Cours Préparatoire pour la Danse. Les élèves adultes ont accès à l'ensemble des disciplines instrumentales et des pratiques collectives, ainsi qu'aux cours de danse contemporaine. En 2018-2019, ils ont représenté 20,7% (144 élèves) de l'effectif global.

Les disciplines

Les différentes disciplines enseignées au Conservatoire se répartissent, de manière cohérente, par familles ou groupes de spécificités appelés « Départements pédagogiques ». Cinq départements sont présents au sein du Conservatoire :

Département Cordes	Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse
Département Vents	Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Basson, Saxophone, Trompette, Cor, Trombone, Tuba
Département Polyphoniques	Guitare, Harpe, Orgue, Piano, Percussions
Département Voix et Formation Musicale	Chant, Chant Choral, Formation Musicale, Accompagnement piano
Département Danse	Danse classique, Danse contemporaine

La pratique collective représente pour une bonne part la finalité de tout enseignement vocal ou instrumental. Elle apparaît ainsi au cœur du dispositif pédagogique proposé par le Conservatoire. Les orchestres et ateliers se déclinent ainsi :

Orchestres	Orchestres à cordes : Petites cordes, Junior, Élémentaire, Supérieur	
	Orchestres à vent : Junior, Élémentaire, Supérieur	
	Orchestre symphonique	
Ateliers et ensembles	Atelier chant	Ensemble Vocal du Conservatoire
	Choeur d'hommes	Ensemble de Violoncelles
	Atelier ensemble de Guitares	Ensemble de Violoncelles baroques
	Atelier Piano à 4 mains et 2 Pianos	Ensemble de Flûtes à bec
	Musique de chambre (selon projets)	Ensemble de Flûtes traversières
	Musique ancienne	Ensemble de Hautbois
	Musiques actuelles	Ensemble de Clarinettes
	Atelier Improvisation Jazz	Ensemble de Bassons
	Percussions traditionnelles (afro-cubaines, Batucada, Djembés)	Ensemble de Saxophones Ensemble de Harpes
	Atelier chorégraphique	

Les évènements

L'évaluation est un composant essentiel du dispositif pédagogique proposé par l'établissement. Elle permet la structuration des classes, le suivi des élèves et l'atteinte des objectifs pédagogiques prescrits par cycle dans chaque discipline. Concernant l'année scolaire 2018-2019, les évaluations « intra-cycle » devant jury choisi par le Conservatoire, et les évaluations de fin de cycle devant jury départemental ont eu lieu de décembre 2018 à mars 2019 pour les Cordes, en janvier 2019 pour le Chant, de janvier à mai 2019 pour les Polyphoniques, de mars à mai 2019 pour les Vents et les Percussions, en avril 2019 pour la Danse classique et en mai 2019 pour la Formation Musicale et l'Orgue.

Faisant suite à la réflexion menée au cours de l'année 2017-2018, le Théâtre a fait son grand retour au conservatoire en septembre 2018, après de nombreuses années d'absence. L'enseignement de cette spécialité artistique s'articule désormais sous les deux formes suivantes :

➢ L'instauration de classes à horaires aménagés théâtre (CHAT) au collège Jean Mermoz de Laon, avec l'ouverture d'une classe de 6ème à horaires aménagés, qui sera suivie d'une classe de 5ème à la rentrée 2019 et d'une classe de 4ème à la rentrée 2020, la montée en puissance s'achevant en 2021-2022 avec la création d'une classe de 3ème CHAT.

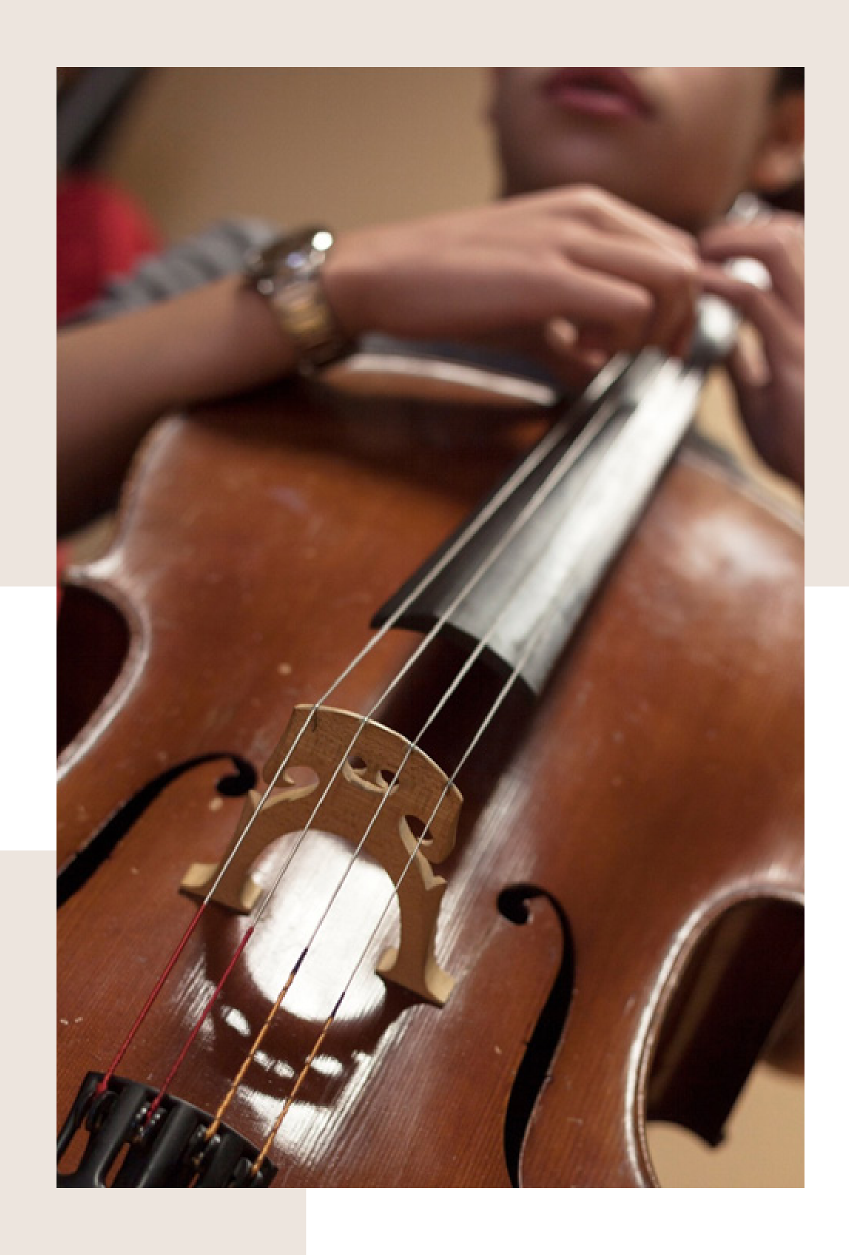
➢ La création d'une section d'enseignement du théâtre hors temps scolaire au conservatoire le jeudi soir
La compagnie théâtrale L'Esprit de la Forge a été choisie pour dispenser ces différents cours.

Une importante décision pour le conservatoire a été prise par le conseil communautaire le 25 avril 2019 avec l'attribution d'un volume horaire de 7 heures 30 minutes hebdomadaires consacrées à la Musique de Chambre. Cette nouvelle pratique collective, déterminante pour l'accès à l'autonomie et la découverte de nouveaux répertoires, sera mise en œuvre dès la rentrée scolaire de septembre 2019.

Durant l'année 2019, le conservatoire a proposé une diffusion équilibrée aux plans artistiques et pédagogiques. Les élèves ont eu maintes occasions de se produire, des plus jeunes aux plus avancés et le public, sensible à la qualité de ces événements, a toujours été au rendez-vous.

Le conservatoire a pu bénéficier de la venue d'artistes invités, Robinson Khoury (trombone), le Belugas Quartet (musiques actuelles), Valérie Duchâteau (guitare), Marion Ralincourt (flûte), qui ont fait profiter les usagers et les auditeurs de leur talent. La volonté d'être également un lieu de rencontre interdisciplinaire s'est traduite par l'accueil de deux expositions : André Parisot (dessins et assemblages poétiques) et le Zoom laonnois (scènes de vie au conservatoire). Ces quelques exemples de diffusion ne doivent pas faire oublier la grande variété de concerts et spectacles chorégraphiques ou théâtraux qui témoignent d'une vie intense au sein de l'établissement. Cette riche programmation compte, entre autres, les Soirées du Conservatoire, les Agoras et concerts à thèmes, les concerts décentralisés et les partenariats : Crépy, Mons-en-Laonnois, Bruyères-et-Montbérault, Étouvelles, Ardon, Merlieux-et-Fouquerolles, le festival Plouckstock, le collège Charlemagne, les concerts CHAM, le foyer-résidence Basselet, la médiathèque Montreuil…

Cette année, le conservatoire a organisé ou contribué à 81 événements pour 9.525 auditeurs et spectateurs, fête de la musique non comprise.



Le Musée

- Projet scientifique et culturel
- Fermeture du Musée pour travaux
- Déplacement des collections
- Exposition temporaire

Projet scientifique et culturel

Depuis environ 3 ans, l'équipe du Musée est mobilisée sur la constitution et la rédaction du projet scientifique et culturel du Musée du Pays de Laon. Ce document, réglementaire pour tout établissement bénéficiant de l'appellation **Musée de France**, est destiné à poser un diagnostic sur les collections, le fonctionnement du musée et son rayonnement, et donner les grandes orientations pour son évolution. Ce PSC est d'autant plus nécessaire actuellement que la collectivité souhaite renouveler et transformer son Musée d'art et d'archéologie.
Un important travail de documentation et de rédaction fut fourni en 2019, en concertation avec le conseiller pour les Musées de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France.
Une étude d'expertise fut menée par le cabinet Artelia durant l'automne sur le positionnement du Musée et les enjeux d'un projet de développement.

Fermeture du Musée pour travaux

En décembre 2018, le Musée a fermé au public pour quelques mois de travaux :
- ➢ Réfection de la toiture, réfection des plafonds et isolation des combles du grand bâtiment nord-sud ;
- ➢ Rénovation des trois salles du premier étage de ce même bâtiment.

Le diagnostic plomb s'étant révélé positif, le lancement des travaux a été largement retardé durant le premier semestre ; ils n'ont pu effectivement commencer qu'en septembre 2019, pour une première phase qui s'est achevée en janvier 2020.



Déplacements des collections

Ces travaux ont nécessité un important travail de manipulation des collections. Seul le grand tableau « Le siège de Calais » est resté sur place, déposé et mis en caisse par l'entreprise Bovis FineArt.

Les collections de beaux-arts et de mobilier et la collection gallo-romaine ont été réparties dans les autres salles du musée. L'équipe du musée a profité de ce déplacements temporaire pour :

- Etudier et récoler la collection gallo-romaine
- Etudier et récoler la collection de monnaies
- Effectuer un dépoussiérage complet des tableaux se trouvant auparavant à l'étage.





Exposition temporaire

« Concordance des temps »
du 20 septembre 2019 au 18 octobre 2019.

A l’occasion de l’intervention de l’artiste C215 à Laon, cette exposition s’est tenue à la Maison des Arts et Loisirs de Laon, associant des œuvres du musée et des créations de l’artiste spécialement réalisées pour l’occasion.
La sculpture Portrait de jeune homme fut offerte au musée.

547 visiteurs ont visité cette exposition durant le week-end des Journées du Patrimoine.





Les transports urbains

- Les points forts de l'année 2019
- Le parc de véhicules

La Communauté d'Agglomération du Pays de Laon est depuis le 1er janvier 2014 Autorité Organisatrice des Transports Publics Urbains. Dans ce cadre, la collectivité définit les conditions d'organisation et de fonctionnement du service public. Ce service public est délégué dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) géré par la Société RATPDEV via sa société dédiée CTPL (Compagnie des Transports du Pays de Laon) pour une durée de sept ans. Depuis le 1er septembre 2017, elle gère également le transport scolaire sur le territoire de ses 38 communes membres.

Les points forts de l'année 2019

PASS'SCOLAIRE

De la Maternelle à la Terminale

Pour la rentrée 2019...

Suivez le guide du Pass'scolaire

19/20

CTPL

Reconduction de la gratuité du transport scolaire et de la mise en place d'un portail d'inscription en ligne pour les demandes de cartes de transport scolaire

Par délibération du 29 mars 2018, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon a décidé d'harmoniser la gratuité de la carte de transport scolaire à l'ensemble de ses 38 communes membres. En effet, seuls les élèves domiciliés à Laon devaient s'acquitter d'un titre de transport pour se rendre dans leur établissement scolaire. Pour 2019, le pass'scolaire a été reconduit afin que tous les élèves puissent continuer à bénéficier de la gratuité de la carte de transport dans les mêmes conditions que les élèves de l'interurbain, soit 1 aller et 1 retour par jour scolaire.

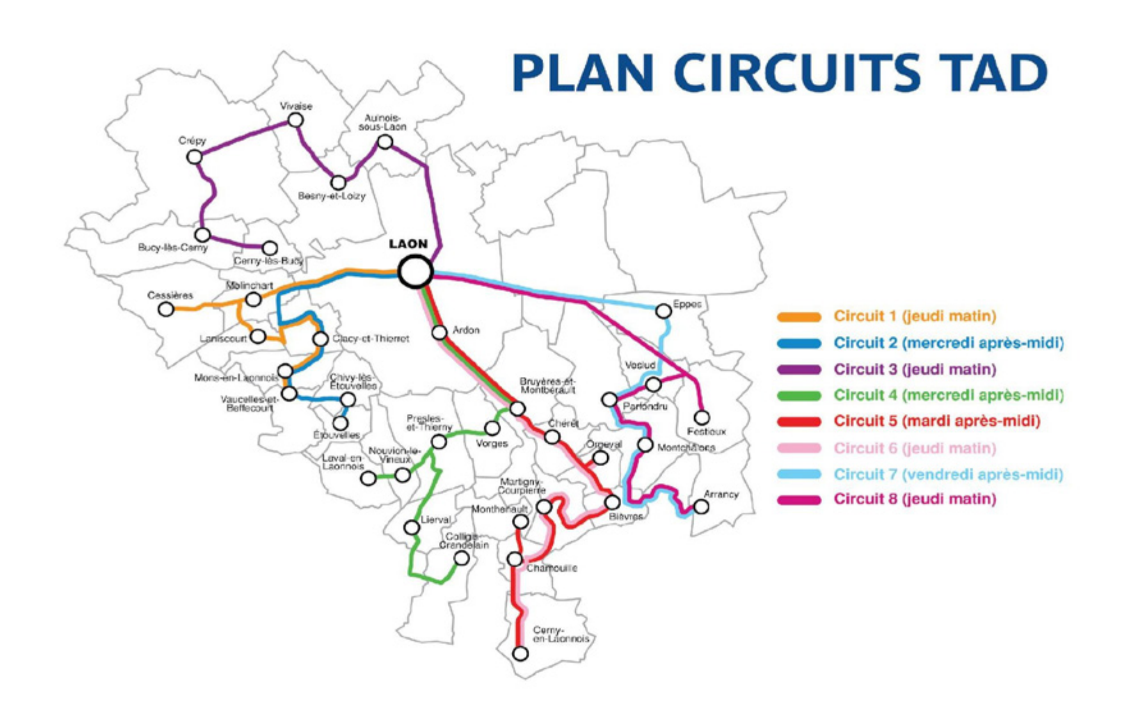
Pour obtenir leur pass'scolaire, le portail d'inscription en ligne sur le site des TUL a été mis à jour avec l'ensemble des documents d'informations Pass'scolaire (www.tul-laon.fr / pass'scolaire) pour la rentrée 2019/2020.

Reconduction du service de Transport à la Demande (TAD)

Par délibération du 27 juin 2018, les élus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon ont décidé de mettre en place un service de Transport à la Demande à compter du 3 septembre 2018 pour une période test d'un an. La période test ayant été concluante, ce service a donc été reconduit pour l'année 2019.

Ce service propose aux habitants des communes de la CAPL un transport vers les lignes du réseau TUL à Laon au niveau de la gare ou de la place du marché.

8 lignes de TAD desservent ainsi le territoire à des jours et horaires prédéfinis. Le coût d'un trajet est de 1,50 €. Le service fonctionne avec un véhicule 9 places adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) et uniquement sur réservation au plus tard la veille avant 16 h.





La navette électrique « Cœur de Ville » / « Cœur de Nuit »

En 2019, la navette Cœur de Ville / Cœur de Nuit a été renouvelée du 11 juin au 19 octobre 2019, du lundi au samedi, en période scolaire. Deux offres distinctes ont été proposées :

►La première offre « Cœur de Ville », en période scolaire : le matin en heure de pointe, le véhicule venait renforcer la liaison Gare – Cité Médiévale. Pour la suite de la journée, le véhicule effectuait des rotations sur un circuit exclusif dans la Cité Médiévale.

►La seconde offre « Cœur de Nuit », en période vacances d'été : le fonctionnement de la navette en soirée, de 18 h 30 à 1 h 40, permettait aux habitants de la Ville Basse de se rendre à la Cité Médiévale chaque fin de semaine pour profiter de l'animation nocturne estivale.

Au cours de cette période, 1.442 voyages ont été effectués dont 1.122 en période scolaire et 320 durant l'été. Une semaine record avec 196 voyages lors de la fête de la musique.

Des opérations spéciales

L'organisation d'une journée prévention sécurité organisée au boulodrome, une soirée à la patinoire en partenariat avec le Dôme et un bus de Noël proposant un service gratuit spécial Village de Noël.



L'information clientèle et l'animation du réseau

Le délégataire a assuré la distribution de flyers sur la nouvelle billettique, la diffusion de guides horaires et a réalisé différentes campagnes de communication, notamment auprès des scolaires, sur l'information du réseau en temps réel sur smartphone mais aussi sur la découverte des métiers.



► 1.077.412 Voyages effectués
► 634.810 Km commerciaux parcourus
► 652.072 € de recettes tarifaires

Le parc de véhicules



Le parc de véhicules est composé de 20 véhicules.

1 nouveau bus a été acheté par la CAPL en 2019 afin de poursuivre le renouvellement du parc :

►1 bus standard GNV (Gaz Naturel pour Véhicules)

Les moyens Financiers

- Le budget principal
- Fiscalité
- Gestion des dettes
- Utilisation des deniers publics

La direction des services financiers a pour mission la mise en œuvre et le suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité.
Le rapport financier 2019 en est la résultante en présentant l'analyse du compte administratif du budget principal.
Une consolidation du budget principal et des 8 budgets annexes est également réalisée en clôture de ce rapport.



EN FONCTIONNEMENT

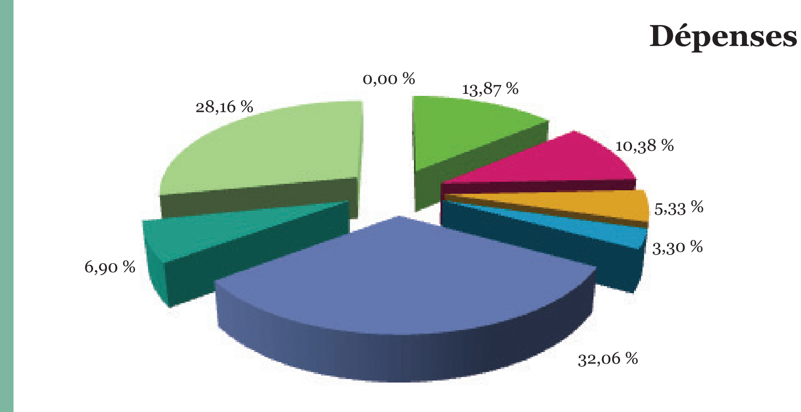
- ► 19,304 M€ de recettes
- ► 16,128 M€ de dépenses
- ► 3,176 M€ d'autofinancement brut dégagé en 2019

EN INVESTISSEMENT

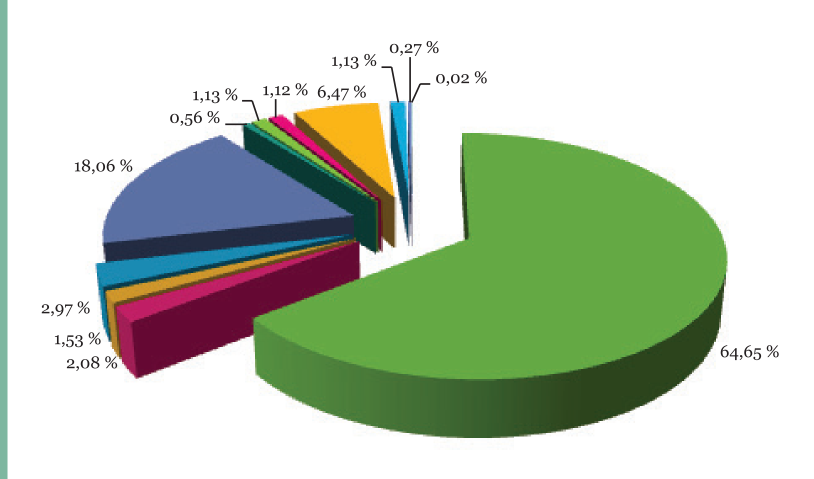
- ► 0,673 M€ de recettes
- ► 3,176 M€ d'autofinancement 2019
- ► 3,013 M€ de dépenses

0,836 M€ de résultat 2019

Le budget principal



- Services généraux
- Culture (musée, conservatoire de musique et de danse)
- Sports et jeunesse (Piscine-Patinoire)
- Interventions sociales et santé
- Aménagement et services urbains, environnement (SIRTOM, Transports Urbains, eau et assainissement)
- Action économique
- Attributions de compensation aux communes
- Charges financières



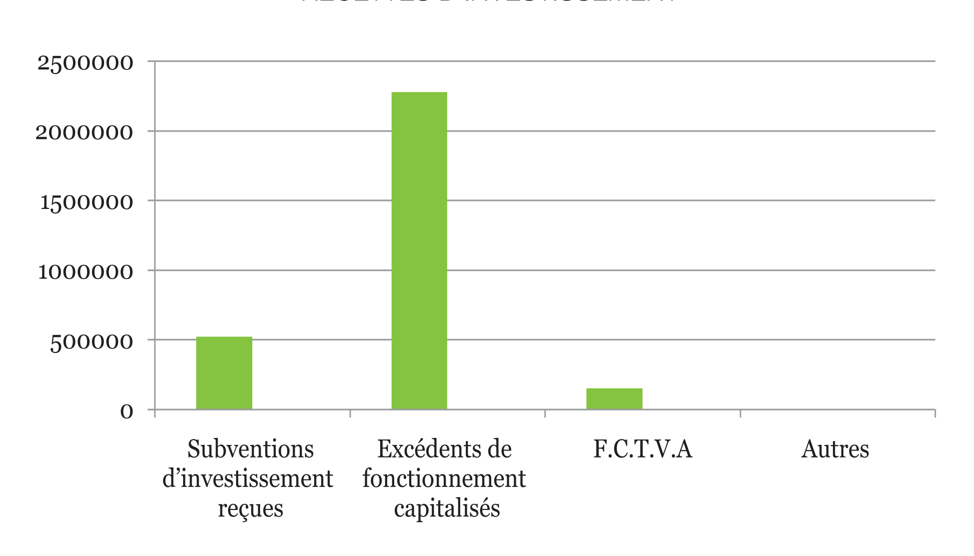
- Contributions directes TH-TFB-TFNB-CFE-CVAE-TASCOM-IFER
- FNGIR-FPIC
- Autres reversements de fiscalité (TF)
- Taxe de séjour, droit de place et autres
- DGF et autres dotations
- Participations Etat, Dept, Communes
- Compensation exo. TP, TF, TH
- Redevances,droits des services culturels, locations
- Refacturation du personnel mutualisé
- Atténuation de charges
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

0,007796301
0,019086872
0,143653308
0,451542758
0,002429475
0,095825016
0,078807056
0,048735908
0,008604677
0,003463475
0,012768887
0,113857359
0,013428907

- Équipements des services
- Piscine Patinoire
- Rénovation Bâtiments administratifs
- Autres interventions communautaires
- Reconversion site de Couvron
- SCOT (Schéma de cohérence territoriale)
- Conservatoire
- Musée
- Aménagement des souterrains
- Fonds de concours
- Interventions zone d'activités
- Transport
- Emprunts

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Fiscalité

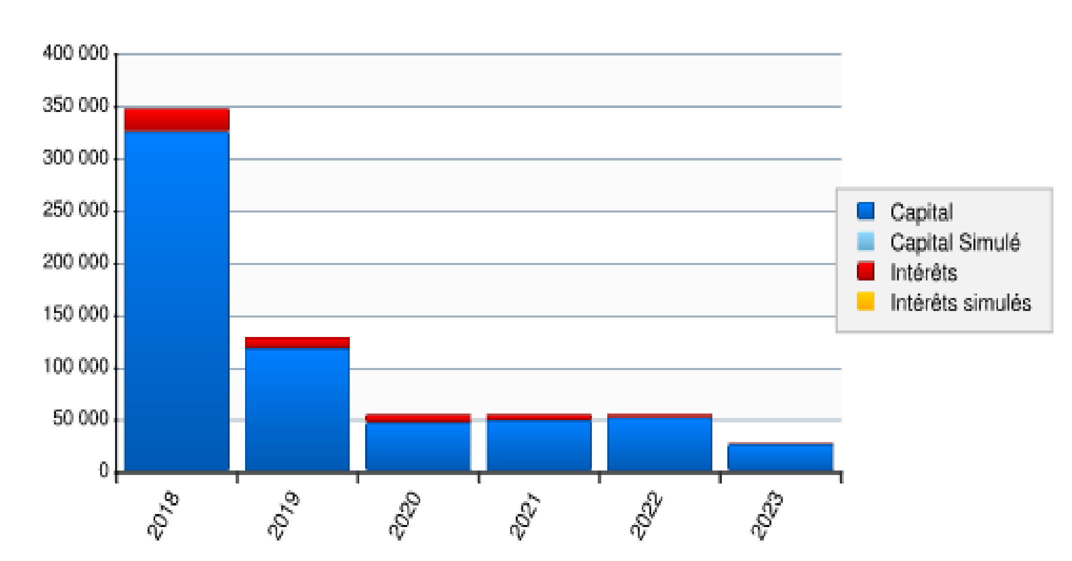
Évolution des bases de contribution directe de 2016 à 2019

	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
TAXE D'HABITATION	42.483.232	42.895.951	43.281.018	43.952.880	1,55 %
TAXE FONCIÈRE	41.276.361	41.893.189	42.684.104	44.074.021	3,26 %
TAXE FONCIÈRE NB	1.330.366	1.339.304	1.346.449	1.400.409	4,01 %
CFE	13.782.650	13.717.270	13.920.143	14.523.186	4,33 %

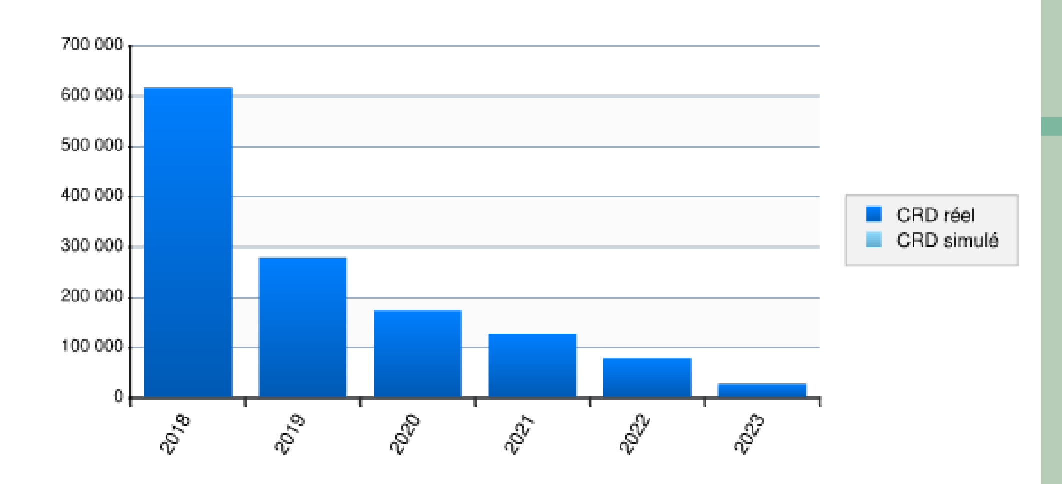
Gestion de dette

Profil d'extinction de la dette (capital et intérêts)

Flux de remboursement



Evolution du CRD



Tous budgets confondus, les opérations d'équipement s'élèvent à la somme de 3.914.616,02 euros.

Elles ont concerné principalement :
►la piscine-patinoire (1.360.868,65 €),
►les zones d'activités (394.669,98 €),
►le musée (146.881,26 €),
►les transports urbains (552.115,00 €),
►les fonds de concours aux communes (288.799,36 €)
►l'aménagement des souterrains (314.771,17 €).

Le remboursement du capital de la dette se monte à la somme de 117.731,52 euros pour l'année 2019.

Utilisation des deniers publics

Ce que financent 100 euros de dépenses réalisées du budget principal (investissement et fonctionnement cumulés)
*** Hors attribution de compensation**







EXECUTION BUDGETAIRE - EXERCICE 2019

	BUDGET GENERAL	BUDGET ZAC	BUDGET HOTEL D ENTREPRISES	BUDGET SPANC	BUDGET OT secteur commercial	BUDGET OT secteur administratif	BUDGET TRANSPORT	BUDGET VOLTAIRE	BUDGET SAMOUSSY	TOTAL
DEPENSES REELLES EN €	**19 142 238,60 €**	**12 925,19 €**	**116 754,00 €**	**17 127,72 €**	**573 510,87 €**	**754 598,53 €**	**4 701 352,47 €**	**5 870,00 €**	**28 036,39 €**	**25 352 413,77 €**
FONCTIONNEMENT	**16 128 418,48 €**	**2,02 €**	**28 603,31 €**	**16 998,72 €**	**567 757,87 €**	**439 827,36 €**	**4 104 552,08 €**	**5 870,00 €**	**28 036,39 €**	**21 320 066,23 €**
Dont charges à caractére général (Chap.011)	796 884,62	-	28 599,17	2 401,04	160 591,23	129 154,83	186 468,49	5 870,00	28 035,71	1 338 005,09
Dont charges de personnel (Chap.012)	4 284 800,28	-	-	14 197,08	406 044,63	300 605,27	-	-	-	5 005 647,26
Dont atténuations de produit (Chap.014)	4 542 455,00	-	-	-	-	-	-	-	-	4 542 455,00
Dont autres charges de gestion (Chap.65)	6 285 263,17	-	-	325,60	571,01	10 067,26	3 909 703,78	-	0,68	10 205 931,50
Dont charges financières (Chap.66)	2,13	2,02	4,14	-	-	-	8 379,81	-	-	8 388,10
Dont charges exceptionnelles (Chap.67)	219 013,28	-	-	75,00	-	-	-	-	-	219 088,28
Dont impôts sur les bénéfices et assimiliés (Chap.69)		-	-		551,00	-	-	-	-	551,00
INVESTISSEMENT	**3 013 820,12 €**	**12 923,17 €**	**88 150,69 €**	**129,00 €**	**5 753,00 €**	**314 771,17 €**	**596 800,39 €**	**- €**	**- €**	**4 032 347,54 €**
Dont remboursement des emprunts en capital (Chap.16)	23 496,65	12 923,17	36 626,31	-	-	-	44 685,39	-	-	117 731,52
Dont dépenses d'équipement (Chap. 20,21 et 23)	2 990 323,47	-	51 524,38	129,00	5 753,00	314 771,17	552 115,00	-	-	3 914 616,02
RECETTES REELLES EN €	**19 977 588,18 €**	**12 925,19 €**	**114 773,95 €**	**18 633,25 €**	**627 748,59 €**	**1 082 898,56 €**	**4 701 352,47 €**	**217 369,58 €**	**1 022 722,53 €**	**27 776 012,30 €**
FONCTIONNEMENT	**19 304 542,61 €**	**12 925,19 €**	**113 242,77 €**	**18 633,25 €**	**627 748,59 €**	**463 826,69 €**	**4 268 407,24 €**	**217 369,58 €**	**1 022 722,53 €**	**26 049 418,45 €**
Dont produits des services (Chap.70)	1 465 676,25	-	-	18 603,25	280 440,40	-	-		1 022 722,53	2 787 442,43
Dont impôts, taxes et reversements de fiscalité (Chap.73)	13 752 030,99	-	-	-	-	-	2 215 104,24	-	-	15 967 135,23
Dont dotations et subventions (Chap.74)	3 812 692,34	-	-	30,00	-		1 956 742,86	217 369,58	-	5 986 834,78
Dont autres produits de gestion (Chap.75)	51 848,50	12 925,19	113 036,27	-	5 206,40	463 781,69	96 500,81		-	743 298,86
Dont atténuations de charges (Chap.013)	217 702,53	-	-	-	342 101,79	-	-	-	-	559 804,32
Dont produits exceptionnels (Chap.77)	4 592,00	-	206,50	-	-	45,00	59,33	-	-	4 902,83
INVESTISSEMENT	**673 045,57 €**	**- €**	**1 531,18 €**	**- €**	**- €**	**619 071,87 €**	**432 945,23 €**	**- €**	**- €**	**1 726 593,85 €**
Dont dotations, FCTVA (Chap.10 1068 exclu)	151 236,60	-	-	-	-	135 039,00	-	-	-	286 275,60
Dont subventions d'équipement (Chap.13)	521 706,49	-	-	-	-	484 032,87	432 945,23	-	-	1 438 684,59
Dont emprunts et dettes (Chap.16)	-	-	1 531,18	-	-	-	-	-	-	1 531,18
Dont immobilisations corporelles (chap 21)	102,48	-	-	-	-	-	-	-	-	102,48

Notes







Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

60, rue de Chambry

02000 AULNOIS-SOUS-LAON

Tél : 03.23.22.31.00

email : contact@ca-paysdelaon.fr

site : www.ca-paysdelaon.fr

facebook : https://www.facebook.com/agglopaysdelaon